le travail

octobre 1980
volume 55
numéro 4

CSN

grèves dans le papier
"NOUS AUTRES, ON VEUT NÉGOCIER"

pages 14-17

PICARD EST MORT

pages 10-13

VILAS FERMÉ
400 travailleurs dans la rue

pages 18-29

dans le mouvement

LE SYNDICAT DE LA MUSIQUE DU QUÉBEC

"On parle au nom de la majorité des musiciens et musiciennes, pas au nom des vedettes"

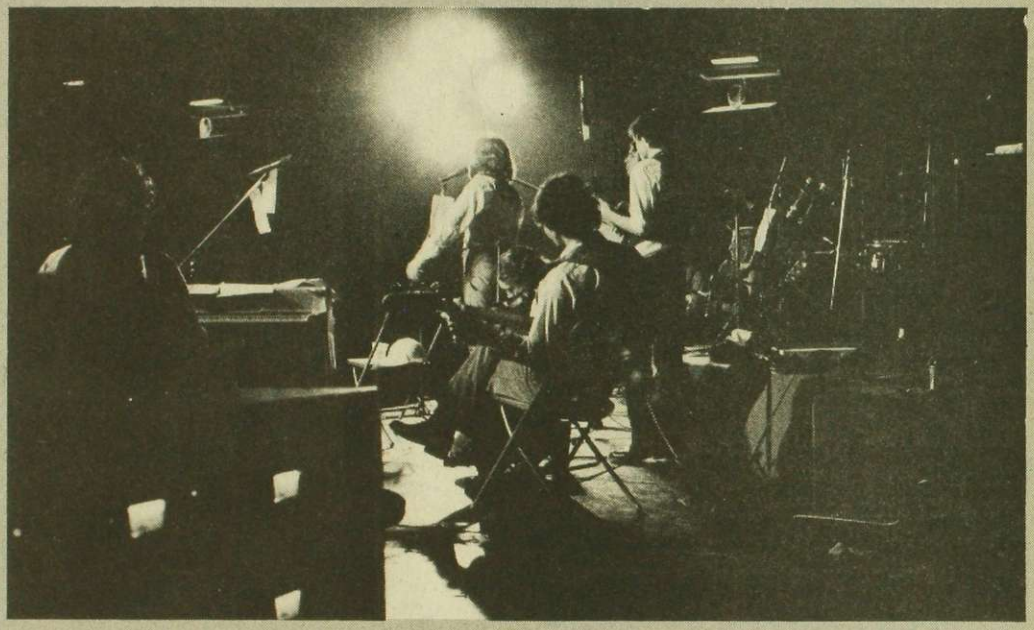

En mai dernier, le syndicat de la musique (CSN) était amené à constater que la négociation de sa reconnaissance employeur par employeur était impossible, le chantage de l'American Federation of Musicians étant le plus fort. Le SMQ adopta donc une autre tactique: publication d'un dossier détaillé et accusateur sur l'AFM, recherche de l'appui de tout le milieu culturel québécois et pressions auprès du gouvernement pour qu'il intervienne.

Nous avons rencontré des militants du Syndicat de la musique.

Paul Cholette — Avant tout, il faut dire qu'on parle au nom de la majorité des musiciens et musiciennes et non pas au nom de l'élite, ce que souvent les gens mélangent puisqu'ils s'imaginent que les conditions des musiciens d'élite sont vécues par tous les musiciens.

un travail en bas du salaire minimum

Règle générale, les musiciens au Québec, des centaines et des centaines de musiciens, vivent des conditions économiques et sociales surprenantes. Premièrement, les musiciens ne peuvent pas vivre de leur métier à temps plein: la majorité gagnent par année environ $5,000-$6,000, souvent loin en bas du salaire minimum et pour des semaines de plus de 40 heures. De plus, c'est une situation de pigiste: pendant que tu courailles à l'année longue pour des contrats, tu n'as aucune sécurité et tu n'as droit à aucun bénéfice social, tel l'assurance-chômage.

Les employeurs sont innombrables et, malgré la faiblesse de plusieurs, l'industrie est florissante et fait miroiter la compétition aux yeux des travailleurs et travailleuses de la musique.

C'est pour ceux-là que le Syndicat de la musique se met sur la carte. Pas pour l'élite.

pour $2 de l'heure

Voyons pour mieux comprendre quelle est la vie quotidienne d'un musicien professionnel qui veut faire progresser sa technique tout en essayant de vivre de ce métier-là: cela veut dire de deux à trois heures de pratique par jour sur son instrument; si en plus il veut faire de la musique originale, c'est des heures et des heures de création. Pour tout ce temps de pratique, il n'y a évidemment pas de salaire. Pas plus que pour les heures passées à se trouver de l'emploi, des contrats, ou les heures de pratique avec le groupe (si le musicien fait partie d'un tel groupe) pour en arriver au produit final.

Ce qui reste alors, c'est un salaire qui peut sembler exorbitant pour certaines personnes quand tu dis que tu as fait $75 ou $100 pour ta soirée, excepté que pour nous, musiciens et musiciennes, ça veut dire souvent $2 de l'heure.

du courage pour faire de la musique

Sans compter tout l'investissement personnel qu'on doit faire pour se procurer des instruments de musique, sur les automobiles, les réparations. Prenons mon cas, par exemple: je joue de la flûte traversière, un instrument qui valait l'an dernier $650 alors que cette année elle se vend $900. La même. Je ne sais pas trop ce qui s'est passé mais c'est de la grande inflation.
Mais ça on n'en parle pas. Quand tu es sur la scène, ça ne paraît pas dans ta face. Et c'est des conditions qui font que quand tu es musicien et que tu décides de rester musicien, ça veut dire que tu as du courage! Que tu veux faire de la musique et que tu as intérêt à chanter les conditions si tu veux continuer à en faire.

C'est une démarche que beaucoup de musiciens et musiciennes ont faite depuis que l'alternative du syndicat de la musique est arrivée au Québec.

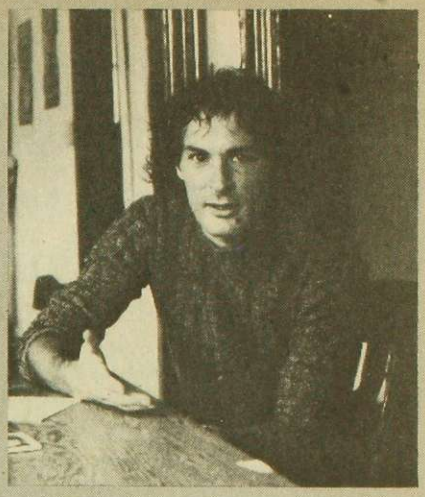

«Il faut que ça change! Et c'est pas le petit flutiste tout seul dans son coin qui va changer ça.»

"Le syndicat de la musique est né de la confrontation de trois tendances parmi les militants: corporatisme, coopérativisme et syndicalisme."

Gilles Garand — Le syndicat est né le 28 mars 1978 d'un besoin qui s'était fait sentir chez les musiciens et les musiciennes d'une alternative, d'une prise en main consciente et concrète de leur organisation. Il y a d'abord eu le mouvement des travailleurs et travailleuses de la musique, qui a fondé la structure syndicale. Ces travailleurs et travailleuses se sont interrogés et ont cherché le moyen de déloger l'AFM, l'American Federation of Musicians, surnommé ici la Guilde, qui détient le monopole de la représentation syndicale des musiciens et musiciennes au Québec.

Pierre Graveline — Le syndicat a bien été fondé en mars 1978, au Plateau, mais avant ça, ce fut précédé de deux ans et demi, trois ans d'agitation de la vie musicale au Québec.

Ça a pris d'abord forme autour de la revue *Pourquoi chanter?*, animée par des chansonniers, qui ont commencé à soulever la question du syndicalisme, de l'organisation collective du monde qui travaille dans l'industrie de la musique au Québec. Autour de cette revue, il y a tout un mouvement qui s'est organisé: des réunions, des colloques, liés avec *le Conventum.*

le courant corporatiste

À ce moment-là, il y avait trois courants qui se dégageaient: il y avait un courant qui représentait très très peu de monde mais qui était alimenté par du monde autour du ministère des Affaires culturelles, du monde proche du Gouvernement qui disaient "Vous devriez vous organiser comme l'Union des écrivains, en corporation professionnelle, subventionnée pour représenter les musiciens vis-à-vis le gouvernement ou les conseils de la culture, par exemple. *Un courant corporatiste,* donc.

Il y a donc eu des débats entre tout ce monde-là pour savoir ce qu'on devrait faire. Ça a conduit, de débat en débat, de rassemblement en rassemblement, au mouvement connu comme le mouvement des travailleurs et travailleuses de la musique du Québec, qui a eu comme mandat de former un syndicat québécois de musiciens.

Le courant coopérativiste

Il y avait un deuxième courant, très fort, qui existe depuis plusieurs années, *le courant coopérativiste.* Des gens qui disaient: "Ce n'est pas un syndicat qu'il nous faut, pas une organisation collective, ce qu'il faut, c'est qu'on prenne en main nous-autres même la production musicale, qu'on s'organise des coopératives de musiciens, des coopératives de locaux de pratique. des coopératives d'achat d'instruments en commun ou de location, des coopératives de production de spectacles, des coopératives de placement. Ce courant-là était très fort et il existe encore au Québec. Il a donné naissance à des associations dans les régions où l'industrie de la musique est pratiquement inexistante, peu développée: l'Est du Québec, le Saguenay / Lac St-Jean, des régions où il n'y a pas de compagnie de disque, de grande entreprise de spectacle. Donc dans ces régions-là, les musiciens ont été conduits à mettre sur pied des coopératives de production, pour se

donner de l'ouvrage, pour organiser eux-mêmes l'industrie.

Le courant syndical

Puis il y avait le courant le plus fort, qui était *le courant syndical.*
Là, il y a donc eu une lutte entre deux tendances: celle, plus "artistique", qui préconisait la création d'une section "musiciens" à l'Union des artistes et l'autre, plus militante, qui voulait un syndicat CSN. Finalement, c'est ce dernier choix qui s'est imposé, bien que très faiblement.

"On a donc appris le syndicalisme dans le concret"

Gilles Garand — Il nous a donc fallu développer le syndicalisme, c'est-à-dire se développer individuellement et collectivement: se retrouver une gang de musiciens et de musiciennes autour d'une table et discuter d'organisation. On a appris le concret du syndicalisme: avoir des réunions, des assemblées, un fonctionnement. Je crois que cet apprentissage a été un grand gain pour les musiciens et les musiciennes. Et on a maintenant des sections dans plusieurs régions: l'Outaouais, l'Estrie, Québec, le Saguenay/Lac Saint-Jean, Laurentides et Montréal.

Pierre Graveline — À compter du deuxième congrès, on a reconstruit l'organisation du syndicat: on s'est donné des listes de membres... etc. Et on a constaté qu'on serait en organisation pendant un certain nombre d'années.

On s'est fixé des objectifs, que ce soit en termes d'organisation, de services ou de négociation. Cette définition d'objectifs s'est continuée au cours du troisième congrès un an après et cela va se continuer encore au cour du prochain congrès qui va se tenir en novembre prochain.

Sur le plan de l'organisation, nos objectifs sont très clairs: à long terme, on veut regrouper tous les travailleurs et travailleuses de la musique du Québec dans le syndicat de la musique (CSN): les auteurs, les compositeurs, les arrangeurs, les orchestrateurs, les copistes, les techniciens de son, d'éclairage, les instrumentistes, les musiciens et musiciennes, les interprètes. On veut cependant regrouper sur une base d'adhésion volontaire, dans toutes les régions du Québec, nos 14 régions musicales. Présentement, on est organisés dans six régions, mais une est à refaire.

C'est à long terme. Du deuxième congrès à aujourd'hui, on est passés de 327 à 700 membres adhérents, de trois à six sections, de zéro à 250 cotisants.

"Dans l'industrie de la musique au Québec, il y a deux pouvoirs bien évidents: les multinationales et le gouvernement du Québec."

Pierre Graveline — Les multinationales américaines contrôlent 70% de l'industrie du disque et par le fait même une bonne partie du spectacle, et le gouvernement québécois, à travers ses sociétés comme Radio-Québec, la Place des Arts, le Grand théâtre à Québec, le réseau des polyvalentes, des cégeps, des universités, des centres culturels, fêtes populaires et fête nationale, etc., contrôle directement une grande part du marché et, par le financement qu'il apporte à tous les producteurs québécois de disques et de spectacles, contrôle indirectement une autre grande part de l'industrie.

Donc deux grandes forces principales, les multinationales et le gouvernement. Alors, une petite association coopérative régionale, comme celle de l'Est du Québec, son poids est nul. C'est la puce à côté du géant.

Les musiciens se rendent bien compte qu'il faut qu'ils se donnent une force et la force qui s'organise, c'est le syndicat de la musique.

"Qu'est-ce que des musiciens viennent faire à la CSN?"

Paul Colette — À l'intérieur même de la CSN, même si on rencontre cette réaction de moins en moins, on se fait souvent dire: "Qu'est-ce que des musiciens, des freaks, viennent faire à la CSN?" Cette attitude laisse entendre que les musiciens ne sont pas des vrais travailleurs; comme beaucoup de membres de la FTQ disent que les membres de la CSN ne sont pas en majorité des vrais travailleurs parce que cols blancs.

On n'est pas des freaks

Pourtant, notre rôle social, les musiciens et musiciennes, est assez important. À la CSN, on a pu le constater à l'intérieur des fêtes de solidarité. On n'est pas des freaks.

Pierre Graveline — En fait, la réaction face à notre syndicalisation ressemble étrangement à ce que les employés d'hôpitaux ou les professeurs, par exemple, ont connu lorsqu'ils se sont syndiqué. Les membres à la CSN ne sont pas différentes du reste de la population et ce n'est pas parce qu'ils sont syndiqués à la CSN qu'ils n'embarquent pas dans le mythe de la Vedette, du star system.

Des musiciens ordinaires

Ça fait 25 fois que j'essaie d'expliquer qu'il n'y a pas rien que des vedettes sur la terre. C'est ridicule: c'est comme si, lorsqu'on syndique un hôpital, on se faisait demander: "Le médecin-chef, le grand chirurgien, l'avez-vous dans votre syndicat?" — "Non." — "Ah... c'est décevant." Mais la réalité, c'est que 95% des musiciens au Québec sont des musiciens peu connus. Ils ne sont pas des musiciens vedettes, ne le seront jamais et n'aspirent même pas à le devenir: par exemple ceux qui travaillent dans les bars salon, dans les hôtels, quatre soirs par semaine.

Paul Cholette — Une autre attitude étrange face à notre syndicalisation: beaucoup pensent que les militants du syndicat de la musique ne sont que des militants, pas des vrais musiciens qui travaillent quotidiennement leur musique. Or ce mythe est un frein au développement du syndicat puisque beaucoup de musiciens non-membres sont affectés par ce mythe et hésitent à joindre nos rangs.

"Reconnais-nous, on existe"

Gilles Garand — La lutte de reconnaissance que nous menons avec le gouvernement est importante: si on a cette victoire, on sait qu'il y a bien du monde sympathique au syndicat mais qui attendent la décision gouvernementale pour se mouiller publiquement. Il faut gagner ce terrain-là aussi, c'est-à-dire avoir une convention collective quelque part, à l'échelle nationale. On se bat contre un employeur, on lui dit: "Reconnais-nous, on existe!"

Pierre Graveline — Le monopole de la Guilde existe parce que l'entreprise américaine l'a amenée avec elle quand elle s'est installée au Québec. C'est pour ça que la Guilde est ici. Lorsque Capitol est venu ouvrir une succursale au Québec, elle avait déjà une entente aux États-Unis avec l'AFM qui spécifiait que pour faire un disque avec Capitol il fallait être membre de la Guilde. Même chose pour les grandes chaînes d'hôtels ou pour Radio-Canada, où ça s'est passé au niveau canadien.

La guilde des employeurs

C'est donc par l'entremise des employeurs que l'AFM a installé son monopole, pas par l'entremise des musiciens et musiciennes. L'AFM recrute les employeurs, jamais les musiciens. Un militant syndical AFM, ça n'existe pas. La Guilde ne recrute pas de musiciens, sur la base de l'amélioration des conditions de travail. Jamais.

Ça n'a rien à voir avec l'action syndicale telle qu'on l'entend à la CSN. Ils s'en vantent d'ailleurs: ils ne se définissent pas comme un syndicat, mais comme une association professionnelle. Ils sont anti-syndicaux, les leaders de cette union.

Pierre Graveline — On est rentré dans le champ des négociations vers février 1979. Notre première hypothèse a été de dire: nous allons occuper le terrain que la Guilde n'occupe pas. On a d'abord réussi à quelques places: Place Royale, à Québec, la société des festivals populaires pour le bal des violons;

puis on s'est essayé avec la fête nationale et là on s'est fait planter.

Notre tentative à Radio-Québec

Naturellement, ça nous a conduit à Radio-Québec, qui est la seule chaîne de télévision au Québec qui n'a pas de contrat d'exclusivité avec l'AFM. Les pourparlers se sont très bien déroulé pendant un an, ils nous reconnaissaient comme les représentants légitimes des musiciens et musiciennes, etc., jusqu'à ce que l'AFM intervienne et fasse des menaces de boycottage et de représailles. Radio-Québec a donc rompu les pourparlers.

La guilde fait peur

Nous avons donc du refaire le constat suivant: le problème de monopole syndical exercé par l'AFM ne peut se résoudre par des négociations particulières avec un employeur ou l'autre. Ce monopole inspire trop de crainte.

On a donc décidé de prendre le taureau par les cornes et de sensibiliser la population et le gouvernement à la situation vécue par les musiciens et les musiciennes.

Le dossier noir

On a donc sorti le *Dossier noir* qui a connu une diffusion au-delà de toutes nos espérances. Ça a vraiment fait un scandale et on a atteint nos objectifs de sensibilisation publique.

Notre premier objectif tactique était d'obtenir une intervention du gouvernement dans le dossier. Or on a eu une série de rencontres, au cours du mois de juillet, avec des membres du cabinet du ministre des affaires culturelles Vaugeois et le sous-ministre des communications. Tous ça a abouti à une rencontre avec le ministre Vaugeois et ses principaux collaborateur à la fin de juillet. Essentiellement, cette rencontre s'est terminée de la manière suivante: Denis Vaugeois reconnaît la réalité de la situation décrite dans le *dossier noir* et se dit d'accord avec l'analyse qu'on fait, à savoir que ce problème ne peut être résolu dans le cadre d'une négociation particulière avec tel ou tel employeur ni par les musiciens eux-mêmes puisqu'ils n'ont pas de liberté de choix.

Il reconnaît donc que c'est un problème politique et que le gouvernement, comme législateur, a des responsabilités politiques, de même que comme employeur: reconnaît-il ou non le monopole de l'AFM?

Il s'est donc engagé à intervenir et doit nous donner des nouvelles avant la fin de septembre. Nous attendons.

Parallèlement à ça, nous avons suscité l'appui de l'ensemble du mouvement culturel québécois, y compris l'Union des artistes.

La balle est donc dans le camp gouvernemental. Quant à nous, nous sommes au bout de notre hypothèse politique.

Pierre Graveline — L'adhésion au syndicat repose sur les services que nous pouvons donner. Quels sont les services dont ont besoin les musiciens?

Donner des services

Il y a deux aspects, dans les services: la question de l'amélioration des conditions de travail et des conditions salariales par le contrat-type, par les conventions, et la question des services professionnels, pour aider les membres à mieux exercer leur métier de musicien: des rabais dans les magasins de musique, un service de placement, la question des locaux de pratique, des assurances pour les instruments, du transport, de l'assurance-chômage, de tous les aspects de la sécurité sociale, de la formation des musiciens: pourquoi la seule formation disponible est-elle la formation classique? la question de placement, etc. De plus, le musicien porte souvent sur ses épaules le poids du déficit du spectacle.

Les musiciens se font fourrer trop souvent, sont considérés comme des quantités négligeables. Ils ont même souvent de la difficulté à se faire payer. Souvent les contrats n'ont aucune valeur. Même le contrat type du ministère des Affaires culturelles, un super beau contrat, dit à sa dernière clause: "Le ministère se réserve le droit de résilier le contrat en tout temps sans aucun préavis et sans aucun recours possible."

TOUT EST À FAIRE

sommaire

octobre 1980

Gérard Picard est mort
pages 10-13

les grèves dans le papier et la forêt
pages 14-17

Vilas: autopsie d'une fermeture
pages 18-29

les nouveaux militants patronaux
pages 30-33

CPCV: morts et mises-à-pied
pages 34-35

l'été chaud de Pologne
pages 36-37

les coupures gouvernementales à l'aide sociale

Le Travail est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Publié périodiquement, son rôle est de diffuser à travers le mouvement les politiques mises de l'avant par les différentes instances de la centrale.

Rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Jacques Gauthier et Michel Rioux.

Photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Jean-Claude Champagne, Jean-Louis Frund et Keystone.

Nous nous excusons auprès de Prensa Latina d'avoir omis de mentionner, au sommaire du numéro de avril-mai 1980 (volume 55, numéro 2), que les photos du dossier sur les droits humains nous avaient été fournies par cette agence de presse.

président de la CTCC de 1946 à 1958

GÉRARD PICARD EST MORT

Gérard Picard, 5ième président de la CTCC (qui allait devenir la CSN) de 1946 à 1958, est mort au début de l'été, à l'âge de 73 ans. Paisiblement, à la retraite? Aucunement, Gérard Picard est mort au travail, quelques heures avant de remettre au gouvernement le rapport de la commission sur les services essentiels, dernière tâche à laquelle il s'était attelé.

Tous ceux et toutes celles qui l'ont connu vous diront la même chose: c'était un bourreau de travail. Aucune horloge ne lui résistait. Infatigable, il dormait peu et travaillait beaucoup la nuit. Il ne voulait jamais s'arrêter: ce qu'il allait faire le lendemain, voilà ce qui l'intéressait.

Diplômé en droit, Gérard Picard entre à la CTCC au début des années 30, dans la dure période de la crise économique. Il est le seul à cette époque à avoir un diplôme universitaire, parmi les employés(es) de la centrale. Bien des questions à régler se retrouvent donc sur son bureau: c'est ainsi qu'il se trouve rapidement mêlé à de nombreux conflits majeurs, comme conseiller, négociateur, et plus tard secrétaire-général ou président.

Une période de luttes dures

Au contact de ces luttes dures vécues sous la crise, sous la guerre et sous Duplessis, à Sorel avec Philippe Girard et dans la grève générale du textile en 1937, dans l'aluminium en 1941 et en 1957, avec les employés municipaux de Montréal en 1943, avec les travailleurs du meuble, dans les Bois-Francs, en 1948, avec la grève de l'amiante et les lois anti-syndicales de Duplessis en 1949, avec les luttes de Canadian Vickers et de Dupuis Frères en 1952, Louiseville en 1953, Gérard Picard a imposé un respect à tous ceux qui l'ont connue, respect aussi grand que celui qu'il avait pour les autres. Jamais en effet on a entendu Gérard Picard dire quoi que ce soit contre quelqu'un. «On a des conceptions différentes», disait-il au lieu de condamner.

La liberté de penser

Cet esprit de Picard, cependant, n'a pas été un frein à ses élans combatifs, au contraire: la liberté qu'il accordait aux autres, il voulait bien qu'on la lui accorde, à lui aussi. Dans la CTCC de l'époque, il a appuyé la grève de Dupuis Frères jusqu'au bout, choquant les nationalistes de droite, puis s'est battu aux côtés de la «communiste» Madeleine Parent dans la grève contre Ayers, à Lachute, choquant les catholiques.

Un syndicalisme plus agressif

Sous sa présidence, la CTCC s'est dirigée vers un syndicalisme d'affrontement avec le patronat. Il ne mettait jamais de frein à la combattivité des travailleurs et même s'il n'avait pas le talent d'un grand orateur, il était très écouté. Il donnait vraiment l'impression de toujours savoir où il allait: intelligent, lucide, compétent, il était très renseigné, particulièrement sur tout le syndicalisme nord-

Picard durant le conflit de l'Amiante, en 1949. Avec Armand Larrivée, Daniel Lessard, Jean Marchand et Rodolphe Hamel.

«Tous les droits des travailleurs ont été arrachés, jamais concédés. C'est l'histoire du syndicalisme non seulement ici, mais partout dans le monde.»

américain, et en négociation, sa capacité d'apprendre l'aura porté aux plus hauts sommets.

Grand négociateur, Picard était reconnu pour n'être jamais à court de ressources. Son génie consistait à toujours avoir des contre-propositions à présenter, autant comme autant, jusqu'à revenir parfois, au bout du chemin, à sa première proposition, qui se voyait souvent acceptée: «Tant qu'on se parle, disait-il, il y a espoir de règlement.» Il disait aussi qu'en négociation, il ne fallait jamais poser une question si on n'en connaissait pas la réponse d'avance. En tant que négociateur, son appui aux conflits a donc été de première importance.

Ses rêves d'unité

Un des grands rêves de Gérard Picard, président de la CTCC, était l'unité syndicale. Jusqu'à la fin de son mandat, il a tenté d'unir sa centrale et le CCT (CIO). Cette dernière, cependant, préférera former le CTC actuel en s'unissant avec le CMTC (AFL), à la grande déception de Picard. Selon lui, l'union CTCC et CCT aurait été beaucoup plus naturelle, les deux centrales menant à peu près le même genre de syndicalisme progressif. Mais dans ce cas comme dans bien d'autres, ce sont plutôt les préoccupations américaines qui se sont imposées avec la fusion de l'AFL et du CIO.

Gérard Picard est mort,
VIVE LA CTCC-CSN

L'exécutif de la CTCC au congrès de Shawinigan, en septembre 1952. On y voit, en première rangée, Roméo Éthier, le chanoine Pichette, Gérard Picard et Jean Marchand; en deuxième rangée: L. Dorion, H. Laverdure, R. Gosselin, Y. Valois, A. Plourde, F.-X. Légaré et Rodolphe Hamel.

L'exécutif de la CTCC 1949-50

L'exécutif de la CTCC 1948-49

Duplessis et le bill Picard

Une anecdote intéressante nous montre combien la police de Duplessis détestait Picard et pourquoi Picard, à compter du début des années 50, n'eut plus jamais d'automobile.

Autour de 1952, Gérard Picard descendait des Laurentides lorsqu'en traversant le village de St-Janvier, par la grande route, il fut arrêté par la police pour excès de vitesse. Amené à son procès, à St-Jérôme, il comparut devant le juge Lafontaine qui le condamna à se voir privé de son permis de conducteur. Oncle de l'abbé Lafontaine, aumônier de la CTCC à Montréal, le juge savait bien à qui il parlait. Il s'était même permis de dire au cours du procès «... c'est de l'injustice sociale, ça, Monsieur Picard!».

En sortant du palais de justice avec son chauffeur (il le fallait bien!), Gérard Picard se retrouve en train de suivre, sur la grand-route, l'auto du juge... qui traversa le village de St-Janvier à son tour aussi vite que lui-même l'avait fait lorsqu'il avait été arrêté. Il se contenta d'en rire.

Puis, nullement à bout de ressources, Picard alla chercher un permis de **chauffeur** puisque c'est celui de **conducteur** qu'il avait perdu, ce qu'il obtint facilement.

C'est ainsi que Duplessis fit voter par les députés ce qui est connu comme le bill Picard, qui interdisait d'obtenir le permis de chauffeur si on s'était fait enlever celui de conducteur.

les grèves dans le papier

L'automne vient vite au Saguenay/Lac St-Jean. Et quand il pleut, la pluie est froide, glaciale. Mais il en fallait davantage le 23 septembre pour mettre un frein à la colère des travailleurs des usines de papier de la compagnie Abitibi-Price d'Alma, Jonquière et Kénogami.

La veille, passant par-dessus la tête des syndicats et des élus mandatés par les assemblées générales pour négocier avec elle, la compagnie avait fait distribuer par les maisons son «offre globale et finale». Les gars ne l'ont pas pris; ils étaient 600, aux portes des trois usines, pour le dire à la direction. Ce matin-là, les cadres ne sont pas passés et les oeufs n'étaient pas tous dans les assiettes...

Deux jours plus tard, forts d'une pétition endossée par plus de 80 pour cent des quelque 2,500 travailleurs d'Abitibi-Price qui dénonçaient les agissements de la compagnie, plusieurs centaines de grévistes se sont rendus à l'Auberge des gouverneurs, à Chicoutimi, pour faire savoir à la compagnie qu'elle n'aurait pas de règlement de cette façon.

Face au lieu où se tenait une conférence de presse d'Abitibi-Price, les grévistes portaient des pancartes aux messages clairs: *On veut pas de vos papiers, négociez avec nos représentants.*

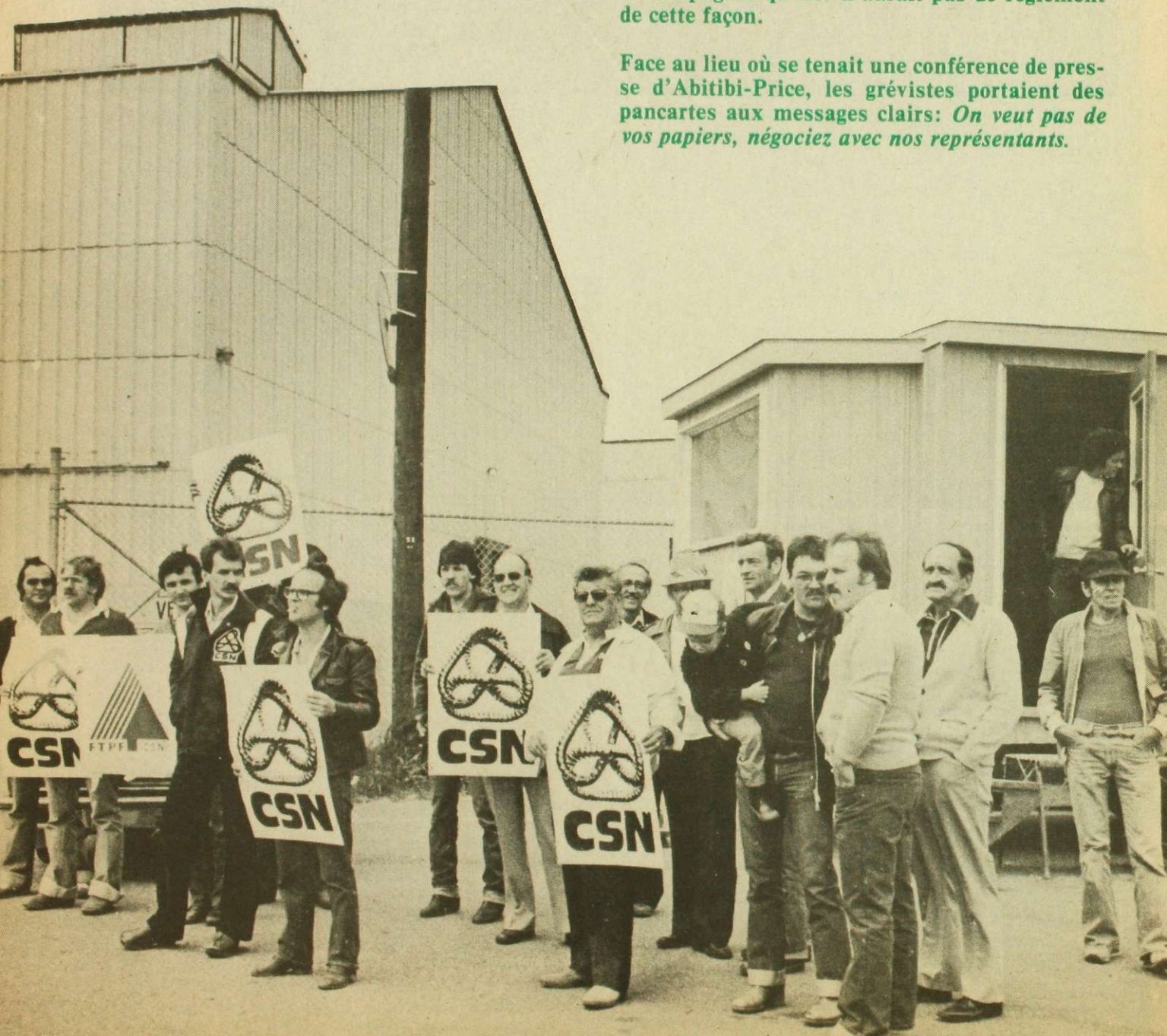

LES GROSSES COMPAGNIES VEULENT IMPOSER!

NOUS AUTRES, ON VEUT NÉGOCIER!

Aussi bien dans les usines de papier que dans les chantiers en forêt, cette année, les travailleurs ont décidé que les négociations seraient de véritables négociations. Le temps des patterns imposés par le cartel du papier est fini.

En déclenchant une grève générale le 1er juillet dernier, c'est ce que les quelque 5,500 travailleurs du papier et de la forêt avaient à l'esprit. **«Cette année, c'est sur la base de nos revendications que nous voulons négocier».**

Ces revendications, elles avaient été élaborées au niveau des syndicats locaux et adoptées ensuite au niveau de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF).

L'indexation, l'abolition du travail à la pièce en forêt, le revenu garanti, la sécurité-santé au travail, les congés de maternité, la liberté d'action syndicale apparaissent en tête de liste. Le problème, actuellement, c'est qu'une entente est intervenue cet été entre le Syndicat canadien du papier (FTQ) et plusieurs compagnies, et que plusieurs des revendications mises de l'avant par les syndicats CSN n'apparaissent pas dans cette entente.

UNE PREMIÈRE BRÈCHE

Début septembre cependant, une première brèche a été réussie par le Syndicat des travailleurs de la Consol, à la Baie, au Saguenay.

Ainsi, au premier mai prochain, la compagnie haussera à $9.00 par membre par mois sa participation à un fonds servant à compenser les travailleurs qui seraient mis à pied; administré par le syndicat, ce fonds a déjà $350,000 en caisse. C'est un bon pas dans l'établissement d'une politique de revenu garanti.

Au plan salarial, des gains ont aussi été enregistrés par rapport à l'entente négociée par le Syndicat canadien du papier; les travailleurs de la Consol voient le salaire de base passer à $10.38 l'heure par rapport à $10.07 l'heure pour le SCTP. De plus, une formule d'indexation a été négociée. Il n'y a aucune formule d'indexation dans la convention du SCTP.

"qu'y nous laissent jamais sortir du bois — Y VONT ÊTRE OBLIGÉS DE NÉGOCIER"

front commun provincial à la FTPF

Il n'y a pas que dans les usines que les revendications des travailleurs sont claires et précises.

Les travailleurs en forêt, et ceux de la Scierie des Outardes, tiennent à obtenir satisfaction dans leurs revendications qui touchent surtout la sécurité et la santé au travail de même que le travail à la pièce.

À chaque année, c'est la forêt qui remporte le championnat toute catégorie en ce qui concerne les accidents de travail. Ainsi, en 1977, 33 travailleurs sur 100 ont subi un accident forçant l'absence du travail. C'est énorme.

Dans leurs revendications, ces travailleurs veulent prendre la loi 17 comme un plancher, comme l'avait expliqué à l'époque le ministre Marois. Mais les compagnies, aussi bien la CIP à La Tuque que la Quebec North Shore et la Société de conservation de la CÔte Nord considèrent au contraire la loi 17 comme un plafond.

Selon les travailleurs, la cause principale du haut taux d'accident au travail découle directement du travail à la pièce. On comprend pourquoi: plus un travailleur produit de bois, plus sa paye est élevé, et plus il doit prendre de risques. La principale revendication porte donc sur l'abolition de ce type de travail et l'instauration d'un système de rémunération horaire, comme cela existe en Colombie Britannique et dans certains chantiers en Ontario.

Le 21 août, à La Tuque et à Baie Comeau, les compagnies ont eu un aperçu de la détermination des travailleurs forestiers quand ces derniers ont occupé la ville de La Tuque et qu'ils ont pris les moyens nécessaires pour que cesse le charriage du bois à la Quebec North Shore.

C'est la première fois à la CSN qu'un regroupement aussi large de travailleurs est organisé dans les négociations du secteur privé. Chaque unité demeure responsable de sa négociation, mais les revendications ont été arrêtées au plan de la fédération. C'est ainsi qu'en guise de solidarité avec leurs camarades des usines et de la forêt encore en négociation, les employés de la Consol, à La Baie, ont poursuivi leur grève durant une semaine à la suite de l'entente intervenue avec la compagnie.

Si la grève qui a éclaté le 1er juillet est longue et difficile, elle l'est encore plus pour les travailleurs de l'Abitibi-Price de l'usine de Kénogami.

Au printemps, le Syndicat canadien des travailleurs du papier (FTQ) avait une nouvelle fois tenté de marauder ce syndicat. Le 28 mai, le commissaire du travail, après étude du dossier, déterminait que le syndicat CSN était toujours majoritaire à l'usine de Kénogami.

En dépit de cette décision, et malgré le fait que la compagnie avait décrété un lock-out le 19 mai, en plus de congédier quatre militants, dont trois membres de l'exécutif du syndicat, le SCTP portait la décision du commissaire du travail en appel devant le tribunal du travail.

Cas assez unique dans les annales des relations de travail, le juge Bernard Lesage décréta la tenue d'un vote. Après trois mois de conflit, il apparaissait clair pour tout le monde qu'un vote pour le Syndicat canadien signifiait, dans les jours qui suivraient, la fin du conflit et la signature de la convention négociée précédemment par le SCTP. La compagnie était tellement convaincue que les travailleurs ne voulaient plus lutter que la veille du vote, elle avait fait entrer ses contremaîtres afin qu'ils préparent les machines pour qu'elles soient prêtes à démarrer une fois le résultat connu.

Double déception pour l'Abitibi-Price et le SCTP: le 20 août, malgré les circonstances, 57 pour cent des travailleurs de Kénogami réaffirmaient leur confiance dans leur syndicat CSN, auquel ils sont affiliés depuis 1944.

Dans le journal du syndicat, PAPAJAK, publié quelques jours avant le vote, un ouvrier de l'usine avait expliqué pourquoi il fallait demeurer affilié à la CSN:

«Je veux vous donner mon opinion sur le maraudage qui arrive après trois mois de grève.

Pour moi, ce maraudage est antidémocratique, immoral et inhumain. Le jugement rendu par le juge Lesage n'est pas très sage. Si le vote avait été tenu après le retour au travail, cela aurait été correct. Mais ce jugement me rend perplexe. Je me demande vraiment où on s'en va avec ce système dit démocratique. Nous avons une union qui existe depuis 36 ans, une union que nous avons bâtie de peine et de misère, avec du porte à porte par les soirs. Elle a été bâtie par des travailleurs qui avaient des principes syndicaux, des principes de vie. Il me semble que c'est encore possible aujourd'hui de vivre avec des principes.

J'ai 50 ans. Ce n'est pas à mon âge que je vais changer mes principes. Ce que nous vivons présentement est malheureux mais c'est aussi une occasion unique de prouver que les travailleurs ne raisonnent pas seulement avec le ventre».

Roméo Caron
travailleur à l'usine
de Kénogami

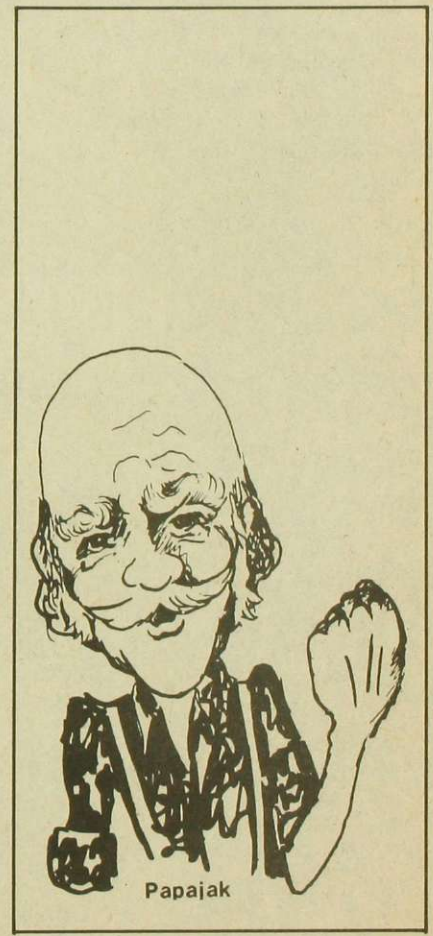

A Kénogami, papajak a parlé

JACQUES LEBEL: 1 an 1/2 chez Vilas

"La fermeture reporte mes espoirs à plus tard"

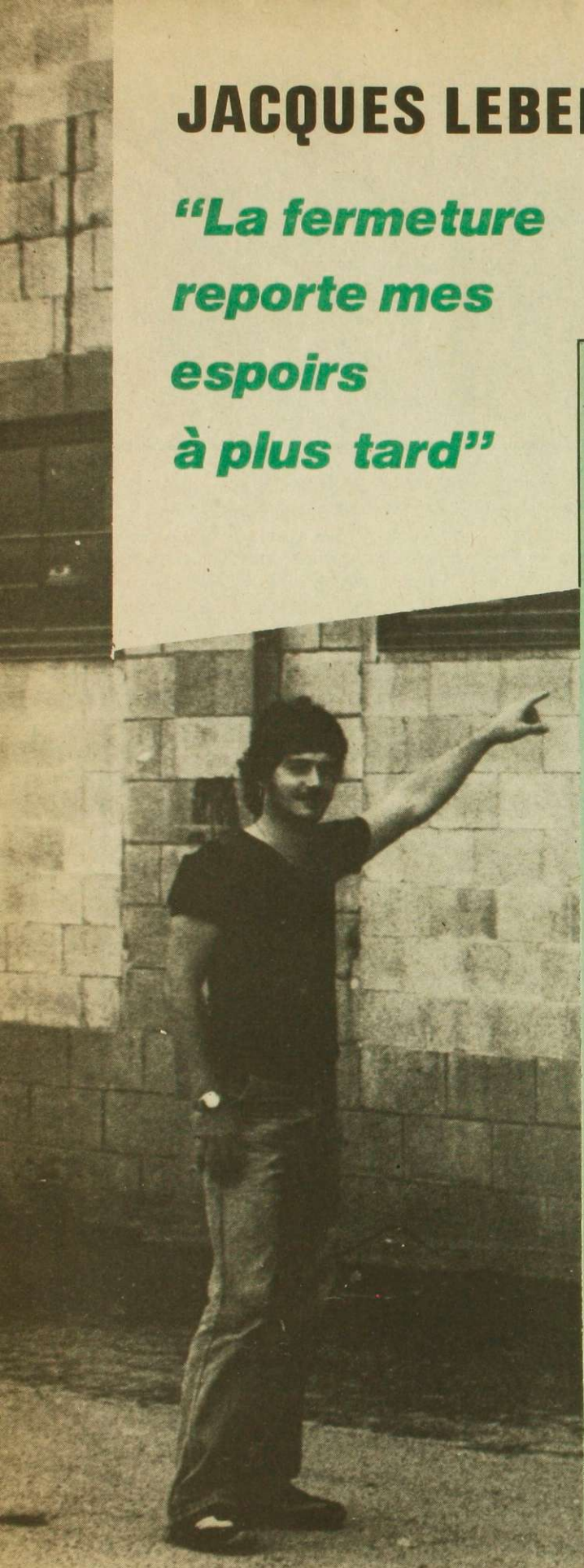

"Je venais juste d'acheter le Chevrolet Bel-Air 73 de mon père avant de partir en vacances. J'étais censé me marier. Avec la fermeture ça reporte mes espoirs à plus tard."

Jacques Lebel a 22 ans. Il venait à peine de commencer à s'habituer à son travail à l'usine de Cowansville. 1 an 1/2 dans une usine de meubles, c'est à peine suffisant pour en faire le tour.

Arrivé de Trois-Pistoles, où le chômage chronique frappe encore plus dur que dans la région montréalaise, Jacques s'est trouvé du travail chez Vilas parce qu'il y connaissait des amis, en 1978, quelques mois après l'achat de la compagnie par l'industriel de Trois-Rivières, Normand Ricard.

Quand le 25 juillet l'usine fut saisie, il s'est retrouvé une autre fois sans emploi.

Dans la semaine qui suivit, cependant il fut l'un des premiers à se trouver un emploi, au salaire minimum, dans une cour à bois de la région immédiate de Cowansville. *"Une chance que j'ai trouvé ça tout de suite, dit-il, car ma blonde vient d'être mis-à-pied presqu'en même temps que moi et on était rendu aux dernières cigarettes toutes faites..."*

Il n'est pas désespéré, mais le travail qu'il a trouvé est dur et les conditions de travail pire que chez Vilas. *"Si jamais l'usine rouvre, j'y retourne, ajoute-t-il, parce que j'y apprenais au moins un métier. J'avais commencé à me servir des tours à bois. À part ça quand tu faisais ton ouvrage, tu te faisais pas achaler."*

L'inquiétude de revivre le chômage de Trois-Pistoles et l'insécurité dans laquelle il se retrouve l'empêchent de se marier. *"Fallait se ramasser un peu d'argent. En revenant de vacances, on n'avait plus rien. Maintenant, j'ai du travail, mais ça paie pas grand'chose, pas assez en tout cas pour faire refaire la peinture de mon char!"*

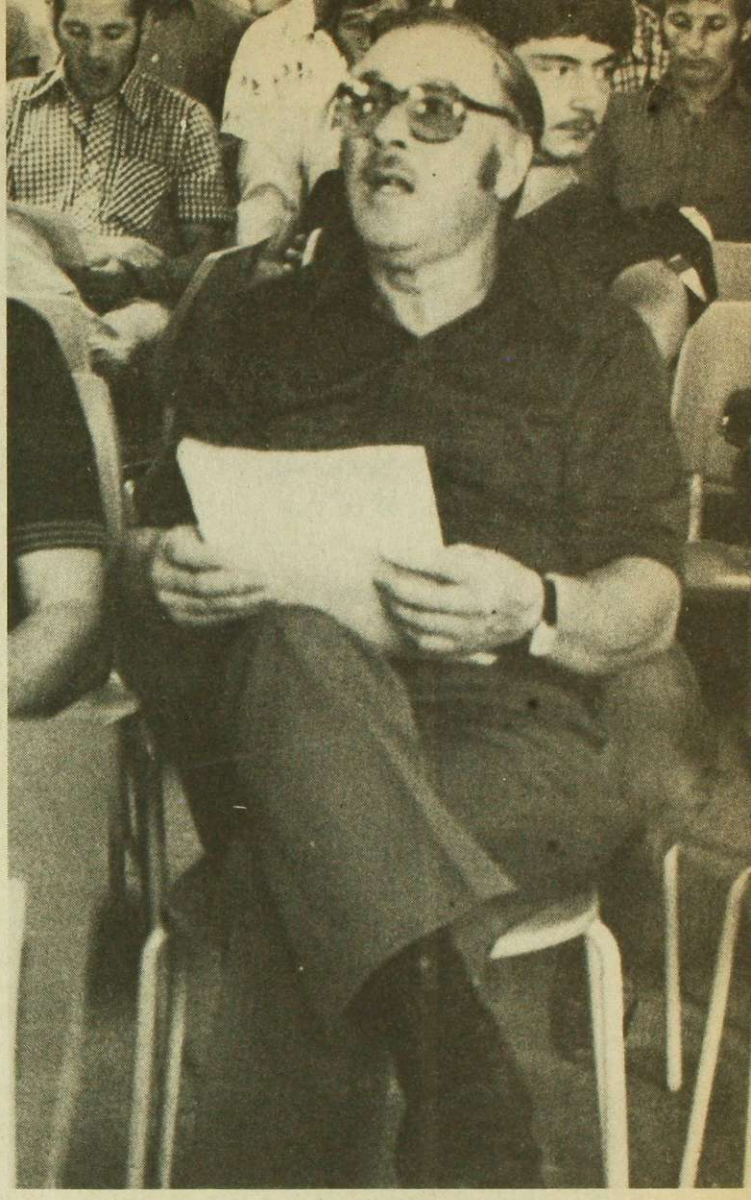

"Ce qu'ils veulent, c'est notre convention collective"

JEAN-PAUL PARADIS: 46 ans chez Vilas

À Cowansville, Vilas pouvait compter sur une main-d'oeuvre d'expérience. Jean-Paul Paradis, 60 ans, ouvrier à la chambre des fournaises, avait 46 ans d'ancienneté à l'usine:

"On sent que c'est un coup monté", raconte Jean-Paul au lendemain de la fermeture. "Ce qu'ils veulent, c'est attaquer notre convention collective."

En 46 ans dans la même usine, on a le temps d'en apprendre beaucoup. Quand les syndiqués auront des contacts, quelques jours plus tard, avec des ex-cadres de Vilas intéressés à acheter l'usine, une des conditions d'achat sera de modifier le contenu de la convention. Lorsqu'à la toute dernière minute de l'ouverture des soumissions d'achat, le groupe St-Pierre-Morrisson deviendra le principal intéressé, les rencontres avec le syndicat porteront aussi sur le contenu de la convention même, résultat de longues luttes, dont la dernière, celle de 1974, avait duré plusieurs mois.

Premiers travailleurs à se syndiquer dans la région de Cowansville, ils ont toujours milité pour obtenir des conditions de travail plus humaines. *"C'est incroyable ce qui arrive. La compagnie avait 103 ans: c'était la plus vieille de Cowansville"*, souligne encore Jean-Paul Paradis.

"Il doit y avoir encore du MOLSON en dessous de ça", dit-il. *"L'an dernier, le boss est venu me demander de me retirer du fonds de pension. Je lui ai demandé la raison et il m'a répondu que c'était MOLSON qui voulait ça. MOLSON a été obligé de me répondre que je pouvais le garder. Moi, je me serais jamais retiré."*

"C'est pas tout, ajoute-t-il, les vieux retraités reçoivent encore une dinde à Noël de la compagnie Molson et ils viennent la chercher dans le camion qui vient porter les dindes chez Vilas que Ricard donne à ses employés."

MOLSON-RICARD-VILAS se confondent en un seul maître imprévisible et vengeur, qui n'a jamais cessé de tenter l'impossible pour briser les reins du syndicat CSN, allant même jusqu'à fermer l'usine. À 60 ans, Jean-Paul Paradis a plusieurs questions à poser. Il a passé 46 ans de sa vie dans une compagnie qui vient de le laisser tomber. Se trouvera-t-il un emploi? De quoi vivra-t-il jusqu'à sa pension?

APRÈS 103 ANS, VILAS FERME

"Ça ne rouvrira pas lundi"

Avec un nom qui vaut de l'or, trois usines, 16 millions de ventes annuelles et une exportation de près de 75% de sa production, Vilas procure de l'emploi à 500 travailleurs et travailleuses de Cowansville, de Thurso et de Saint-Léonard. Dans l'industrie du meuble québécois, Vilas est le navire-amiral.

Sans crier gare, le 25 juillet, deux créanciers, les banques Mercantile et de Montréal, saisissent les actifs de la compagnie.

À trois heures de l'après-midi, ce vendredi, Richard Garceau, directeur du personnel de l'usine de Cowansville, convoque aux bureaux de la compagnie André Jalbert, vice-président du syndicat CSN des employés de Vilas.

Devant les représentants des deux banques, accompagnés des émissaires de la firme Thorne-Riddell, chargés de la liquidation, Richard Garceau annonce à André Jalbert qu'"on vient de saisir l'usine".

***Les opérations ne reprendront pas lundi,* dit le directeur du personnel.**

***Est-ce que c'est une faillite?* demande le représentant syndical.**

***Non, mais ça veut quasiment dire ça!* répond Garceau en demandant à André Jalbert de prévenir ses camarades de travail en vacances de ne pas se présenter à l'usine, lundi.**

Une cinquantaine de travailleurs, la boîte à lunch sous le bras, attendent, lundi matin, qu'on vienne ouvrir les portes de leur usine. Ils n'ont pas été prévenus à temps.

***L'usine est fermé, c'est comme une saisie. Ils procéderaient à l'inventaire,* leur dit le vice-président du syndicat qui s'amène.**

***Qu'est-ce qui se passe?* demandent-ils..**

On ne sait pas,* répond Jalbert. *Quand on a rencontré la compagnie, vendredi, on n'a pas su tellement grand'chose!

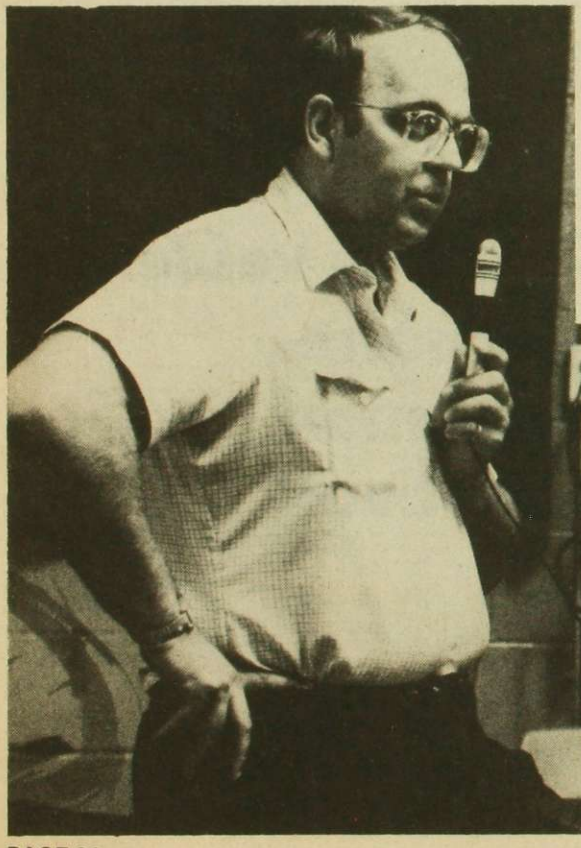

LE NAVIRE-AMIRAL COULÉ

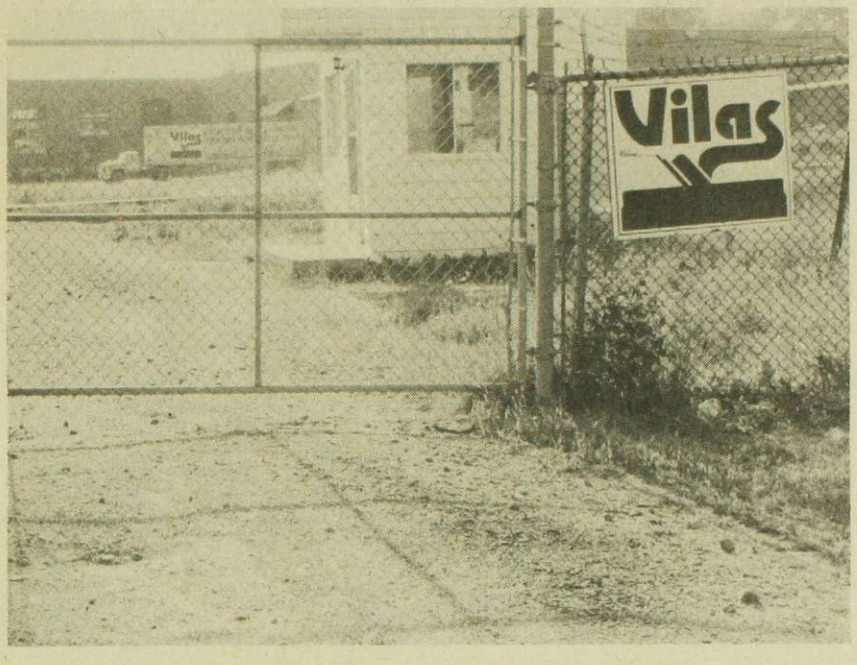

Les quelques centaines de travailleurs et travailleuses des usines de meubles VILAS ont été les victimes impuissantes d'un traquenard financier destiné à éliminer du marché un concurrent agressif.

Les usines VILAS de Cowansville et de Thurso ont été fermées, le 25 juillet dernier, à la suite de la saisie des actifs de la compagnie par deux banques créancières, les banques Mercantile et de Montréal.

Les travailleurs des deux usines, sans compter le personnel de bureau du siège social de la compagnie à Montréal, se sont butés à une porte cadenassées lorsqu'ils revinrent de leur période de vacances annuelles.

Les banques avaient saisi sans prévenir, invoquant alors aux responsales du syndicat que le propriétaire Normand Ricard n'avait pu rencontrer les exigences des emprunts contractés auprès d'elles.

La compagnie VILAS, considérée dans le secteur du meuble québécois comme le navire-amiral, avait, au moment de la saisie, un carnet de commandes rempli. Les meubles produits s'écoulaient avec facilité sur les marchés extérieurs du Québec, principalement dans les provinces de l'Ouest canadien. La compagnie venait de décrocher, sur le marché américain un sous-contrat important de plus de $2,000,000 pour la fabrication de portes d'armoire.

comme un puzzle

C'est par morceaux, comme dans un puzzle, par bribes d'information, glanées à droite, à gauche, que les travailleurs et travailleuses de Vilas ont pu reconstituer les événements et se faire une idée, dans les jours qui suivirent, de l'ampleur du désastre.

L'empire d'un jeune industriel ambitieux, Normand Ricard, s'écroulait sous leurs yeux. "Ce bantam qui voulait jouer dans la Ligue Nationale" comme l'identifiera le vice-président de la CSN Christophe Auger, n'avait pas renseigné ses employés sur l'état lamentable de sa situation financière.

Jusqu'à la dernière minute, Normand Ricard propriétaire de Vilas hypothéquait leur existence même pour rembourser vaille que vaille aux banques des dettes à court terme trop élevées.

Mais il les remboursait!

Que s'est-il donc passé, le 25 juillet, qui ait obligé les banques à saisir les actifs de Vilas et à laisser sur le trottoir, sans lendemain, inquiets, près de 500 travailleurs et travailleuses.

Si Ricard payait ses dettes, pourquoi les banques de Montréal et Mercantile ont-elles saisi? Est-ce leur méthode habituelle de transiger avec des compagnies de l'importance de Vilas? La sécurité d'emploi d'autant de travailleurs et travailleuses leur est-elle si indifférente? Pourquoi? N'y avait-il aucun moyen de parer cette fermeture?

tous sur la proie

Au moment de la saisie, Normand Ricard (par le biais de sa compagnie personnelle de gestion, Gestion Norca) doit à la Banque de Montréal près de 3 millions et à la Banque Mercantile, 3 millions et demi.

Son dernier emprunt, de $1,500,000, accordé quelques mois plustôt par la Banque Mercantile, devait servir à rénover les usines et à acheter de la machinerie neuve pour l'usine de Thurso.

Établie à Cowansville depuis 103 ans, la compagnie compte sur une main-d'oeuvre stable et qualifiée: certains des employés travaillent à VILAS depuis 45 ans et la moyenne d'ancienneté est d'une dizaine d'années.

Depuis la vente en 1970 à la société MOLSON, la compagnie a connu sa part de difficultés financières. L'achat en 1978 par Gestion Norca, propriété d'un jeune industriel de Trois-Rivières, Normand Ricard, a pu laisser croire, un temps, que la compagnie reprenait la tête du marché. Au moment de la fermeture de juillet, VILAS employait 210 travailleurs et travailleuses à Cowansville, 160 à Thurso dans une usine louée et une vingtaine dans une petite usine de rembourrage de Ville Saint-Léonard.

À part des difficultés intermittentes de liquidité, la compagnie VILAS n'avait pas lieu de craindre plus qu'il le fallait les temps morts que connaît actuellement le secteur industriel du meuble. Au contraire, ses ventes à l'extérieur du Québec (plus de 75% de la production) la mettait à l'abri des contrecoups accusés par les fabricants de meubles du marché intérieur québécois.

Au moment de la saisie, ce n'est pas aux banques que Ricard ne payait pas ses dûs. Il ne payait plus ses impôts depuis quatre mois, devait plus de $60,000 en primes d'assurance dues à ses travailleurs selon un plan de la SSQ, et, bien sûr, ne remboursait plus les cotisations syndicales.

"On sentait qu'il se passait quelque chose, confie un vieil employé de Cowansville, parce que Ricard ne payait plus ses comptes chez les fournisseurs. On pouvait même plus acheter de papier sablé à crédit: il fallait payer avec la petite caisse."

L'entrepôt de Cowansville est rempli de meubles. Il y en a pour près de $2,000,000. Ricard avait accéléré la production des dernières semaines pour satisfaire un carnet de commandes rempli.

Si l'usine se vend, le prochain acheteur n'aura qu'à liquider cet inventaire pour financer, à court terme, les opérations de l'usine. La chose est connue: une semaine après la fermeture, près de 13 compagnies ont manifesté leur intention de se porter acquéreur de Vilas.

À part le manque de liquidité, rien ne pouvait prévoir le crash subit de Gestion Norca. En juin, quelques semaines auparavant, Vilas obtenait un sous-contrat de $2,000,000 d'un fabricant de meubles américain. Dans l'Ouest canadien, les vendeurs de meubles Vilas font des chiffres d'affaires mirobolants: un marchand de Calgary aurait empoché plus de $200,000 de profits en une seule année.

capitalistes et gouvernements

"Dans une conjoncture économique difficile, les banques ont tendance à réagir rapidement et ce fut le cas de Vilas: elles ont fait vite, trop vite."

Bernard Landry, ministre québécois du Développement économique, est plutôt mal à l'aise pour expliquer la déconfiture de Vilas, le plus impor-

Il est quasi-impossible de comprendre le geste posé par les banques Mercantile et de Montréal qui ont "liquidé" les actifs et la marque de commerce, sans compter les comptes à recevoir et les inventaires, pour une somme d'environ $2,000,000 inférieure à la valeur réelle.

Au cours des dernières semaines, le syndicat CSN des travailleurs de VILAS a eu l'occasion de rencontrer plusieurs groupes d'acheteurs intéressés à reprendre la production de la compagnie. Elles offraient alors des sommes supérieures au $5,800,000 qui fut nécessaire aux Industries TIW et à son partenaire de Vancouver, le liquidateur Maynard, pour s'approprier VILAS.

Le syndicat a également rencontré des représentants des deux niveaux de gouvernement. Il a pu connaître, par le biais d'un fonctionnaire fédéral, les aléas de la fermeture d'une part, et, par l'entremise du ministre québécois du Développement économique, Monsieur Bernard Landry, comprendre l'importance de VILAS dans la vie économique du Québec.

Jusqu'à la dernière minute, les membres du syndicat CSN ont cru à la bonne foi de leurs interlocuteurs et espéré que la transaction qui s'effectuerait dans les bureaux du syndic montréalais Gaétan Laflamme tiendrait compte du facteur le plus important: celui de sauvegarder les emplois.

Aujourd'hui, le syndicat CSN fait face à l'acte accompli: l'usine VILAS de Cowansville ne rouvrira pas de sitôt, le syndic devant mettre en vente séparément l'usine et la machinerie qu'elle contient ces jours prochains. Seule l'usine de Thurso rouvrira, mais pour combien de temps?

Lors d'une rencontre, la semaine dernière, avec le syndic Laflamme, les représentants des deux syndicats de travailleurs furent confrontés à l'un des acheteurs

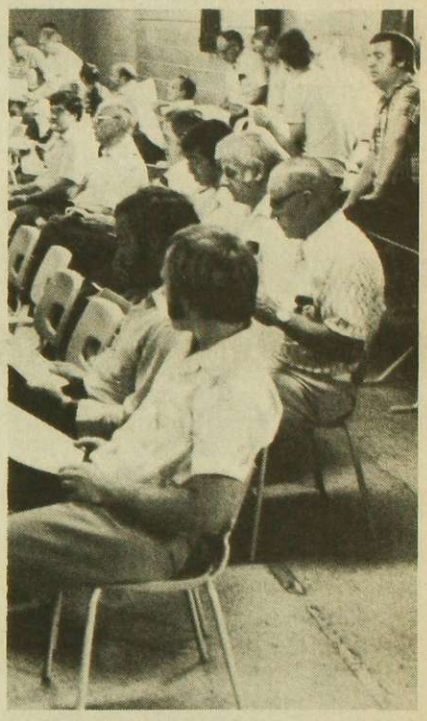

tant fabricant de meubles du Québec. Des 103,000 emplois que son gouvernement prétend avoir créé, en voilà 500 qui partent d'un seul coup parce que les banques sont devenues primesautières.

Le 14 août, à ses bureaux de Québec, Bernanrd Landry promet aux représentants du syndicat CSN des travailleurs de Vilas (Cowansville) de ne pas favoriser un acheteur éventuel qui aurait l'intention de fermer leur usine.

Tout en se disant ignorant des circonstances qui ont entouré la saisie de Vilas, le ministre ne cache pas qu'il ait rencontré à plusieurs reprises le propriétaire Normand Ricard, que ce dernier lui est même sympathique. Il ne dit pas qu'il est victime d'un complot, mais il confirme que le gouvernement est prêt à appuyer un "projet de relance que nous étudions présentement".

"Nous avons fait des propositions à Ricard, dit Landry, et nous attendons sa réponse, mais nous devons faire comme vous. Attendre que les banques mettent en vente les actifs de la compagnie. Nous ne pouvons rien faire."

Les choses pourraient en rester là, le ministre demeurer serein dans son impuissance et les banques impatientes dans la conjoncture que ça ne changerait rien au pays du Québec, mais voilà que le secrétaire-adjoint du ministre, responsable du dossier pour son cabinet, soulève un dernier voile.

Il a contacté les banquiers qui lui ont affirmé n'y être pour rien dans la fermeture!

Décidément.

"Ricard, dit-il, avait un "ratio" trop bas et c'est le fédéral qui a provoqué la fermeture!"

On ne rit pas, comme ça, pour rien, à la face d'un ministre, même en présence de son sous-secrétaire adjoint de cabinet, mais l'entournure fait sourire.

Ainsi, la fermeture de la plus importante compagnie de meubles du Québec pourrait avoir été prémédi-

maintenant connu, la firme Maynard de Vancouver, qui voulait que les travailleurs et travailleuses terminent pendant quelques semaines la production en cours de façon à permettre "par la suite la vente de VILAS à un acheteur qui pourrait constater réellement la valeur de la compagnie en pleine production..."

Devant ces faits et la tournure des événements, e syndicat CSN des travailleurs de VILAS de Cowansville a demandé au gouvernement du Québec de faire toute la lumière sur la transaction effectuée par le syndic Laflamme.

Les raisons de sa démarche sont motivés par la nature des diverses interventions connues, tant du gouvernement québécois que du gouvernement fédéral, et du comportement pour le moins imprévisible du syndic Laflamme dans le dossier VILAS.

Quels sont les véritables motifs qui ont entraîné la saisie le 25 juillet par les banques Mercantile et de Montréal des actifs de VILAS, si tout allait bien, compte tenu de la conjoncture économique particulière à ce secteur industriel?

Dans les jours qui suivirent la fermeture, le 25 juillet, le syndicat CSN a rencontré des porte-paroles des banques qui semblaient embarrassés de devoir mettre sur le dos d'un programme fédéral de garantie de prêts leur rapidité d'exécution.

Ce programme fédéral de garantie de prêts bancaires est un levier puissant de décision. Les prêts de $7,000,000 contractés par Normand Ricard auprès des institutions bancaires étaient "assurés" par le programme fédéral en question à 90% de sa valeur.

À Ottawa, le syndicat CSN n'a pas pu obtenir d'éclaircissements sur la décision prise, il va sans dire, conjointement, par les responsables du programme gouvernemental PEE et les administrateurs des banques concernées.

Toutefois, des liens existent entre ces diverses institutions privées et gouvernementales. Le programme PEE est dirigé par un conseil d'administration où l'on retrouve des administrateurs de corporations financières canadiennes. L'un des directeurs de la Banque Mercantile, Monsieur John T. Johnson, siège également au Canadian Enterprise Development Corp., qui administre le programme gouvernemental PEE. Le président du conseil d'administration du programme gouvernemental, Monsieur M. D. Kendall, est un membre influent du Canada Development Board en même temps qu'un directeur important de la Banque Mercantile, Monsieur Louis Desmarais, frère de Paul, le président de Power Corporation.

tée dans les officines politiques du gouvernement d'Ottawa. Tiens, tiens...

du côté du fédéral

Le lendemain, téléphone au bureau de la Banque Fédérale de Développement, histoire d'en avoir le coeur net. Confusion: après quelques heures de recherche, un responsable de la BFD nous confirme que l'organisme n'a jamais transigé avec VILAS.

Ses informations toutefois lui indiquent qu'un autre organisme fédéral, l'"Enterprise Development Board", avait assuré les prêts des banques concernées, tout au moins ceux de la Banque Mercantile.

"Assuré les prêts des banques...": Quand une banque prête à un industriel, le gouvernement en assure le prêt! Deuxième série de téléphones à Ottawa pour s'enquérir de

Ironiquement, c'était là le slogan publicitaire de Vilas pour cette année. Une suite, sans doute, d'un autre slogan: *le goût du Québec.*

Pourquoi le syndic Gaétan Laflamme a refusé des offres supérieures de groupes d'acheteurs qui garantissaient la poursuite des opérations de la compagnie dans les usines actuelles de Cowansville et Thurso?

Au cours des derniers jours, le syndicat CSN a été plus particulièrement en contact avec un groupe d'hommes d'affaires de Cowansville, le groupe St-Pierre-Morrisson, les anciens propriétaires de Vilas, avant que la société Molson ne se porte acquéreur en 1970.

Ces rencontres ont été suivies de contacts avec des représentants du gouvernement québécois, intéressé, tout au moins l'a-t-il manifesté aux représentants syndicaux, à venir en aide à un acheteur sérieux qui garantirait les opérations des usines sans perte d'emplois.

Le gouvernement est même intervenu auprès du syndic pour retarder l'échéance des soumissions afin de permettre tout au moins au groupe St-Pierre-Morrisson, de bonifier son offre. Le ministre Bernard Landry aurait même recommandé à son collègue de cabinet, Pierre Marois, responsable du programe OSE, d'appuyer les tentatives du groupe.

La subvention demandée fut, semble-t-il, bloquée par les responsables du programme OSE. Le syndicat est alors intervenu une autre fois auprès des responsales gouvernementaux pour qu'ils puissent corriger ce qui s'avérait déjà une décision périlleuse pour les emplois et l'avenir de l'usine de Cowansville.

OSE a accepté, le 17 septembre après-midi, de reconsidérer sa décision. Les responsables du programme devait remettre une décision finale le 19. La transaction de vente de VILAS s'est effectuée entre les deux dates.

Le gouvernement québécois a-t-il vraiment analysé sérieusement les conséquences de son hésitation à accorder des subventions à un groupe destiné à faire fonctionner les usines.

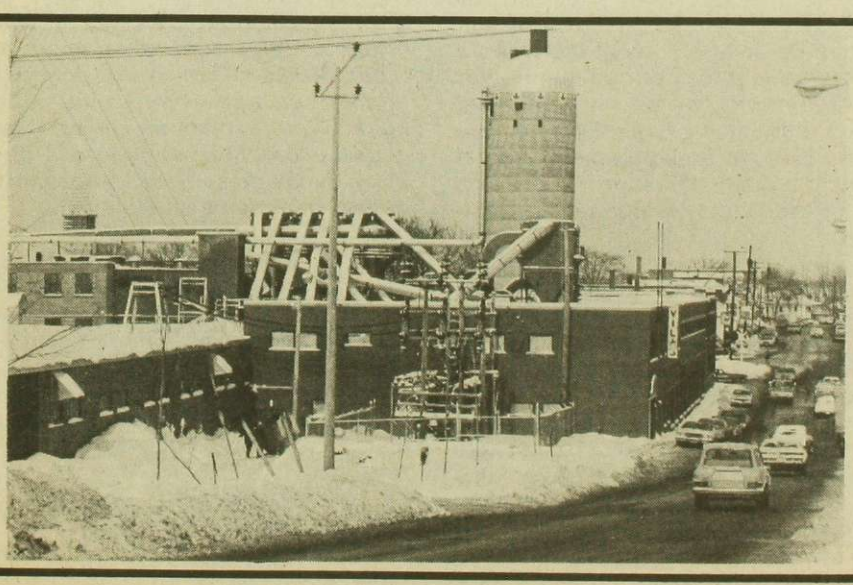

l'existence du "board" en question, mais les choses se compliquent: on ne le trouve nulle part parmi les organismes gouvernementaux. S'agit-il d'une fausse piste, d'une erreur, ou tout simplement d'un nouveau programme... Le lendemain, après une troisième vérification, nous apprenons l'existence d'un organisme fédéral, l'"Enterprise Development Program" ou Programme d'expansion des entreprises (PEE) qui s'avère être le mystérieux intervenant fédéral dans le dossier.

Le syndicat obtient un rendez-vous avec le fonctionnaire Philippe Legault, responsable du dossier VILAS jusqu'à la fermeture le 25 juillet.

Pourquoi le syndic Laflamme a-t-il accordé sa préférence au duo du liquidateur professionnel de Vancouver Maynard et aux Industries TIW, propriétaire notamment à 100% des Meubles Radisson, le compétiteur le plus puissant de Vilas?

C'est cette décision impromptu du syndic, qui, le 17 septembre à 10 heures du soir, remettait aux nouveaux acheteurs les titres de propriété de Vilas, qui étonne le plus le syndicat CSN des travailleurs et travailleuses de VILAS de Cowansville.

Maynard liquidera les inventaires de Vilas et les industries TIW continueront peut-être d'opérer une usine, celle de Thurso, mais dans l'opération, ils ont principalement acquis à un prix intéressant la marque de commerce plus prestigieuse de leur concurrent. D'ailleurs, par cette appropriation, les Industries TIW, une filiale à 63.7% de Thomcor Holdings d'Ottawa, deviennent, et de loin, les plus importants fabricants de meubles du Québec.

La décision du syndic étonne si l'on songe que Thomcor Holdings Ltd, dont les principales activités industrielles sont ontariennes, s'approprie ainsi avec facilité le "navire-amiral" de la production québécoise du meuble.

Thomcor Holdings est contrôlé par les administrateurs de Warnock-Hersey, les puissants courtiers Yves J. Ménard et la filière financière Peter Nesbitt Thomson. Parmi les principaux administrateurs de TIW Industries Ltd, on retrouve des noms comme Brian Mulroney, Jean Simard, Jean-Claude Hébert, R. De Wolfe Mackay, tous des représentants de porte-feuilles financiers importants.

TIW Industries emploie dans ses filiales quelques 2,500 travailleurs et travailleuses et a un chiffre d'affaires annuelle de plus de 100 millions.

Warnock Hersey, Thomcor Holdings et TIW Industries n'ont en commun qu'un seul dénominateur: Power Corporation.

Banque Royale, Consol-Bathurst, Domtex, Metropolitan Life etc... siègent, par leurs représentants, au conseil d'administration de TIW Industries.

Si de tels liens existent, y a-t-il un rapport entre l'achat par TIW Industries de VILAS et la fermeture, le 25 juillet, par les banques Mercantile et de Montréal?

Le syndicat CSN des travailleurs et travailleuses de VILAS, qui lutte depuis plus de 2 mois pour maintenir les 210 emplois de l'usine de Cowansville n'est pas en mesure d'enquêter plus profondément les dessous de la transaction effectuée cette semaine par le syndic Laflamme. Il croit cependant avoir été victime d'un tour de passe-passe financier destiné à évincer du marché un concurrent agressif, nanti d'un passeport exclusif renommée de la marque de commerce VILAS, pour les marchés extérieurs.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement québécois de répondre le plus tôt possible à nos inquiétudes. L'avenir des familles de plus de 250 travailleurs en dépend. VILAS était leur gagne-pain depuis trop d'années pour qu'ils voient ainsi s'envoler, dans les méandres d'une transaction financière douteuse, leur espoir et leur droit au travail.

rien qu'une opération bancaire...

Ça lui a fait de la peine de voir fermer Vilas, mais il n'y est pour rien. Pilate peut aller s'essuyer les mains, il a de la relève. Lorsque le syndicat rencontre, un mois, jour pour jour après la fermeture, Philippe Legault, c'est pour s'entendre dire que "la banque Mercantile est reconnue pour agir rapidement".

Quand Normand Ricard a acheté la compagnie Vilas en 1978, il n'a pas déboursé un sou. Il avait la confiance des vendeurs, la société Molson, qui lui prêta sur-le-champ deux millions de dollars. Il avait travaillé au service d'informatique de Power Corporation: ça met en confiance! Le Programme d'Expansion des Entreprises du gouvernement fédéral décida donc d'assurer le prêt de $2.8 millions de la Banque Mercantile.

— Nous assurons jusqu'à 90% des prêts bancaires nous explique le fonctionnaire et en retour nous réclamons 1% d'intérêt annuel, que la banque réclame à son tour à son client." (Sur le dernier contrat d'emprunt, de Normand Ricard, on note que la banque Mercantile a réclamé 1 1/2% "additionnel" au taux alors en vigueur).

— Vilas alors était un grand risque. Normand Ricard n'avait pas un sou et les banques sont très conservatrices. Même si nous avons une approche bancaire et que nous nous fions à la rentabilité de l'entreprise, nous devons tenir compte des besoins d'aide du secteur et du besoin de maintenir les emplois.

Ainsi, la banque ne perd rien, ou presque, à laisser poursuivre l'activité d'une compagnie déficitaire puisqu'elle se remboursera à même l'assurance gouvernementale. Quel est alors l'intérêt de fermer subitement une usine et de voir sa valeur marchande chuter d'heure en heure?

— Selon nos ententes avec les banques, précise le fonctionnaire Legault, elles n'ont pas à nous consul-

le bien-être social des compagnies

LES SOCIÉTÉS GOUVERNEMENTALES ET LEUR RÔLE

Lorsque les banques canadiennes investissent des capitaux de risque, ils peuvent compter sur des agences gouvernementales pour "assurer" leurs prêts.

À la connaissance des économistes, cette méthode de protection avait plutôt cours jusqu'ici chez les banques prêteuses qui font affaire avec les pays étrangers.

Par exemple, une banque va prêter à la Banque Centrale du Chili pour l'achat de six avions canadiens. Cette banque se verra assurer un prêt par la SEE, ou Société pour l'Expansion des Exportations.

Cet organisme fédéral a pu ainsi approuver des prêts et garanties en 1979 de plus de 334 millions de dollars, et ces argents sont destinées à 21 pays différents.

Mais, un programme analogue a vu le jour en 1978 pour faire bénéficier les banques canadiennes des mêmes garanties, cette fois dans le but de redresser des entreprises intérieures du Canada.

Le Programme pour l'Expansion des Entreprises ou PEE a remplacé graduellement sept programmes précédemment en vigueur (Les GAAP, AMAP, PIDA, PAIT, PEP, IDAP, FTIAP).

Ce programme couvre les besoins de l'industrie d'ici pour sa modernisation face aux accords commerciaux multilatéraux jadis surnommés les accords du GATT. Le programme en question contrôle des prêts et garanties pour 234 millions de dollars (dont un maigre 30 millions au Québec). Il sert aux industries des secteurs mous qui font face à la concurrence des industries étrangères par suite de la diminution des barrières tarifaires.

Normand Ricard, le jeune industriel ambitieux de VILAS, avait emprunté 2,8 millions à la banque Mercantile, qui, à son tour, obtenait une garantie du Programme PEE pour le montant accordé. La banque Mercantile avait-elle tant à perdre lorsqu'elle a décidé de saisir les actifs de la compagnie évalués à plus de $8 millions, et des ventes de près de $17 millions par année?

ter plus qu'il faut avant d'agir. Elles peuvent agir dans le meilleur de nos intérêts. Dans le cas de Vilas, nous n'avons pas été consultés.

Le gouvernement fédéral a sans doute des priorités différentes des institutions bancaires, mais il leur laisse le champ libre pour agir dans leurs intérêts propres. Qu'advient-il alors des emplois et du secteur de marché, dont ils se sentent responsables?

— J'ai assisté à la réunion des créanciers garantis, le jour de la fermeture, ajoute le fonctionnaire fédéral, et nous supportions le projet de Normand Ricard de poursuivre les activités. Nous étions sur le point de lui fournir une aide additionnelle de $35,000 pour une étude de productivité.

— "— Du point de vue de la stratégie industrielle, dit-il, Vilas était un nom important. L'impact de la fermeture pouvait causer un tort important à l'industrie et, de toute manière, la fermeture d'une entreprise est la dernière alternative."

— "Est-ce que d'autres, au gouvernement ont pu collaborer à la décision de la banque sans nécessairement vous consulter? demande alors un membre au président du syndicat.

— "Je ne croirais pas, mais les décisions sont prises par le "board", pas par les fonctionnaires..."

— Quel "board".

— L'Enterprise Development Board.

— Vous voulez dire que le programme gouvernemental est régie par un conseil d'administration comme une compagnie privée.

— Pas nécessairement, puisqu'il y a 6 représentants du secteur public et 5 du secteur privé.

— Y a-t-il des québécois sur ce "board"?

— Oui, M. André Charron, président de la firme de courtage Lévesque et Beaubien et d'autres.

— Ont-ils pu décider de la fermeture du dossier.

— Je ne sais pas.

La rencontre avec le fonctionnaire fédéral ne nous apprendra pas si le gouvernement est toujours préoccupé par le maintien des emplois. Quand une compagnie ferme, selon lui, les banquiers deviennent nerveux dans le secteur industriel concerné.

— C'est un peu étrange, conclut-il à l'entretien, mais nous avons essentiellement une mentalité bancaire. On ne cherche pas à diminuer le chômage; on est pas orienté vers ça... Même quand un ministre nous appelle, on répond que nous ne regardons que l'aspect financier!

"S'il vous plaît, monsieur le ministre,

ON NE RIT PLUS"

Vilas est fermé. La banque Mercantile a saisi les actifs vendredi. C'est la fin de semaine. À Québec, le ministre Bernard Landry réunit ses conseillers. Conclusion des discussions: Normand Ricard, jeune industriel ambitieux, talentueux et péquiste, s'est fait arnaquer par ses compétiteurs!

Le syndic de la firme Thorne et Riddell n'a fait que tirer sur la corde tendue par un compétiteur et une banque "anglo". À Québec, où Ricard fait bonne figure, on s'apprête à faire face à la musique. Ce n'est pas d'hier que Landry est appelé comme pompier de service: que les "anglos" se le tiennent pour dit.

Lorsque les représentants du syndicat des employés de Vilas (Cowansville) ont rencontré le ministre du Développement Économique, il les soupçonne d'abord d'en savoir plus long que lui. faisant alors preuve d'audace, il précise:

— *"Il y a beaucoup d'éléments dont nous devons tenir compte, mais je ne vous cacherai pas que la plupart des acheteurs avec lesquels nous avons été en contact veulent fermer l'usine de Cowansville et ne garder que l'usine de Thurso."*

L'insistance des syndiqués CSN lui fait dire: *"Nous gardons l'oeil ouvert sur toutes les avenues possibles. La fermeture du navire-amiral de l'industrie du meuble est un dur coup. Il faut toujours craindre l'effet d'une saisie bancaire sur l'ensemble du secteur d'activité."*

Le syndicat avait demandé au ministre Landry un appui dans sa lutte pour maintenir les emplois, non seulement de l'usine de Cowansville, mais également de celle de Thurso. Cet appui devait se manifester par le maintien d'un lien avec son cabinet dans l'éventualité où des acheteurs sérieux iraient le rencontrer pour obtenir des subventions.

N'avait-il pas déjà assuré Normand Ricard de son appui et de celui du gouvernement lors des rencontres qui suivirent la saisie par la banque Mercantile des actifs de VILAS?

Deuxième épisode. Cette fois, le ministre du Développement Économique est à Cowansville... à l'assemblée d'investiture du candidat péquiste du comté. Après son discours, où il a vanté les mérites du programme OSE *("...la création de 5,000 emplois, la mise sur pied de 500 compagnies nouvelles"...).* Les représentants du syndicat CSN ont demandé à le rencontrer.

Ils sont inquiets. Le ministre avait semblé à Québec s'apitoyer sur les 250 emplois persues à Cowansville et les 160 de Thurso, mais voilà que le programme OSE venait de refuser au groupe St-Pierre-Morrisson son appui, alors que le groupe était intéressé à relancer l'usine de Cowansville.

Bernard Landry explique que *"jusqu'ici, le gouvernement québécois n'a pas toléré beaucoup de fermeture d'usine".* Il confirme que son gouvernement n'appuierait aucun groupe d'acheteurs qui fermerait Cowansville... Tout de même!

D'ailleurs, la conversation dérive lentement vers la création prochaine (s'il y a une session) d'un Fonds minier. *"Il faudrait aussi, dit-il, une agence gouvernementale à plein temps pour s'occuper des fermetures d'usine... faire de la prévention, obliger les PME à mettre dans notre ordinateur tout leur ratio... parler de reconversion industrielles".*

"D'ailleurs, il est possible que Ricard bonifie son offre aux banques et qu'il récupère Vilas...", ajoute-t-il avant de quitter, non sans savourer l'effet de cette dernière information.

Troisième épisode, deux jours plus tard. L'usine est vendue à TIW industries, un groupe d'intérêts ontariens liés à la firme Maynard, une firme de liquidateurs de Vancouver.

Vérification faite auprès du cabinet du ministre: ils n'ont demandé aucune subvention.

"De toutes façons, nous étions mal placés, dira le secrétaire du cabinet Serge Paré, si nous avions appuyé l'un ou l'autre des groupes, c'aurait faussé les règles du jeu...

LES NOUVEAUX MILITANTS DE L'ANTI-SYNDICALISME

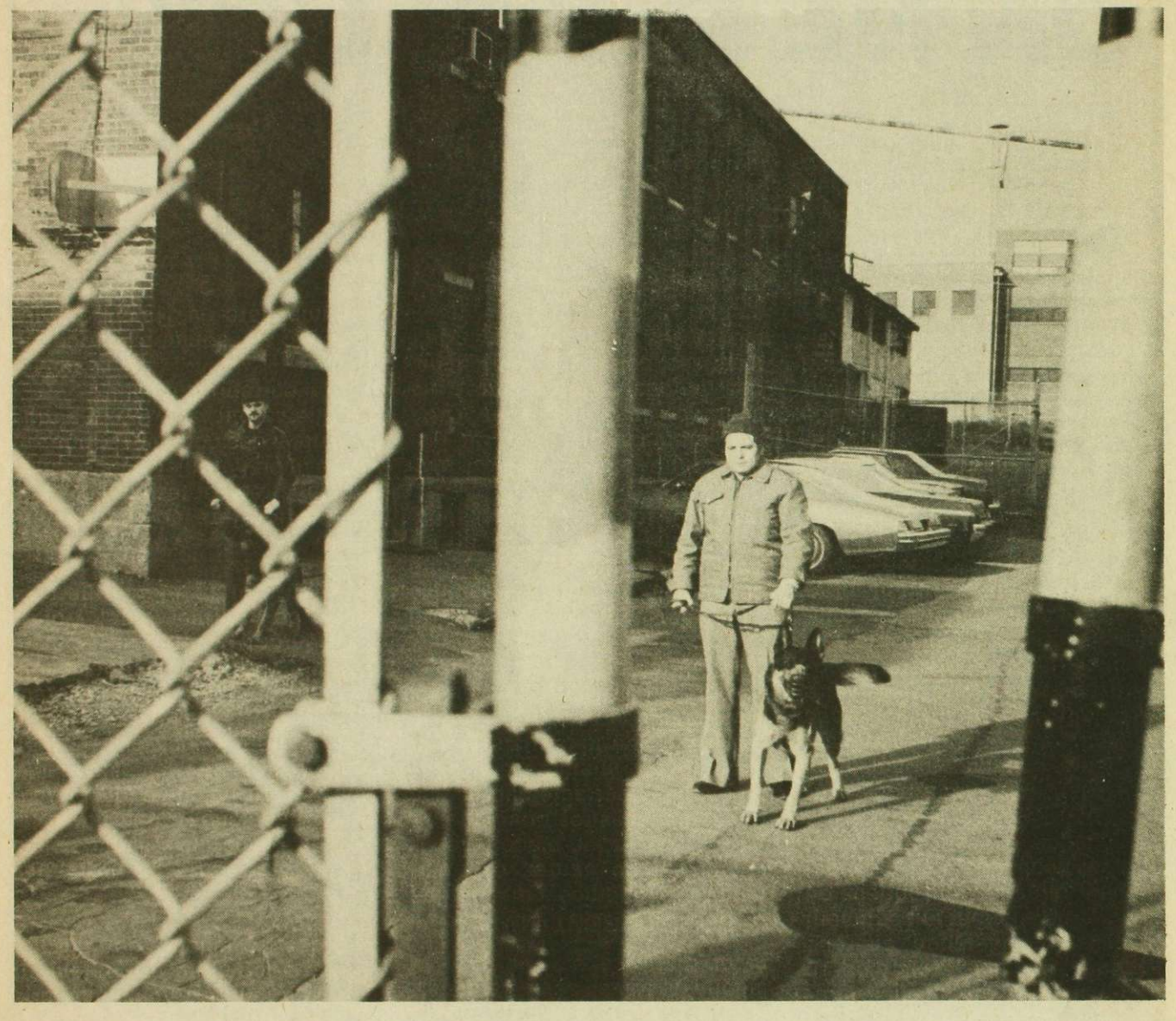

Feuilletant une brochure (1) de l'association des manufacturiers canadiens intitulée **"EN GRÈVE, un manuel pour l'employeur,** quelle ne fut pas ma surprise de constater qu'il n'y était jamais dit qu'un bon moyen pour régler une grève, c'était de négocier.

Pourtant, au Québec, négocier de bonne foi est une obligation; le droit d'association, le droit de grève sont des droits reconnus. Pourtant, plus ça va, plus les travailleurs et les travailleuses ont de la difficulté à les exercer librement, ces droits. Il faut donc regarder les faits froidement: l'anti-syndicalisme est une activité qui a maintenant atteint le niveau industriel.

La machine de production sur laquelle s'appuie l'anti-syndicalisme est prospère: $100 millions par année, aux États-Unis seulement, et l'affaire se développe encore. Aucun chiffre pour chez nous, mais il suffit de se rappeler, au Québec seulement, mister Caine et la Commonwealth Plywood, et plus près de nous, le cas des travailleurs de Breuvages Larivée, de St-

Hyacinthe, et celui des travailleurs de Fournier Steel Work, à Black Lake.

Tous les moyens sont bons. Selon une enquête menée pour le compte du Conseil du travail du Canada, les entreprises qui ont pour but de propager l'anti-syndicalisme se multiplient et celles que nous connaissons mieux, tel l'Advanced Management Research, compagnie américaine, et sa filiale canadienne, sont hélas parmi les moins nocives. En fait, l'AMR est classée, par les syndicalistes américains, comme étant "mignonne mais inefficace".

Les méthodes enseignées par une telle compagnie, pour la modique somme de $700 pour une fin de semaine, sont supposées aider les patrons intéressés à identifier les revendications des travailleurs et à isoler les sympathisants du syndicat.

Mais l'industrie se développe et la deuxième génération de militants anti-syndicaux est moins subtile que la première. Selon la centrale américaine AFL-CIO, ces nouveaux organismes anti-syndicaux, telle la firme Modern Management Methods, cherche plutôt à développer le sentiment de peur dans les entreprises où elle est impliquée. Les moyens: intimidation des surveillants et des contremaîtres, les forçant à durcir leurs attitudes pour sauver leurs emplois; mobilisation des employé(e)s anti-syndicaux pour faire de l'obstruction dans les assemblées syndicales, faire circuler des pétitions ou distribuer des tracts; enfin, par le harcèlement systématique des militants syndicaux, autant physique que psychologique.

Ces idées circulent, se retrouvent non seulement dans des cours de formation mais aussi dans les publications des organisations patronales, dans les journaux ou les revues du monde des affaires, telles *Canadian Business,* de Toronto, ou *Affaires sic,* de Montréal.

FOURNIER STEEL WORK
la loi anti-scab de Tramine en Tramet

Thetford-Mines, madame Renaud Fournier, l'épouse du propriétaire de Fournier Steel Works de Black Lake, prend de longs après-midi à téléphoner aux femmes des syndiqués de cette usine en lock-out pour leur expliquer qu'un lock-outé (le conseil du patronat le lui a dit) n'a pas le droit de travailler pour un autre patron.

Et, du même souffle, elle téléphone ensuite aux autres employeurs de la région pour les forcer à ne pas embaucher l'un des 75 travailleurs que son mari a mis en lock-out le 26 février.

Ce comportement anti-syndical est toutefois bien misérable si on le compare à celui de son mari, aidé d'un bureau d'avocats Montréalais, qui réussit jusqu'ici à honorer tous ses contrats même si un conflit majeur de relations de travail sévit à son usine de Black-Lake

SES TRUCS SONT SIMPLES: Il fait produire, grâce à une équipe composée de cadres et d'employés scabs, les pièces métalliques nécessaires pour l'installation qu'il contracte auprès des compagnies minières de la région, puis les faits installer par des travailleurs non-syndiqués de nouvelles compagnies qu'il a eu l'heur de créer entretemps.

Ainsi est-il propriétaire de la compagnie Tramine qui emploie près de 75 travailleurs. Cette compagnie se spécialise en forage sous terre et en installation.

Il détient, selon le rapport d'un enquêteur du ministère du Travail, Me Richard Bastien, 100% des actions de deux autres entreprises, soit Lafleur et Laflamme et les Ateliers Blais, qu'il vient d'acquérir.

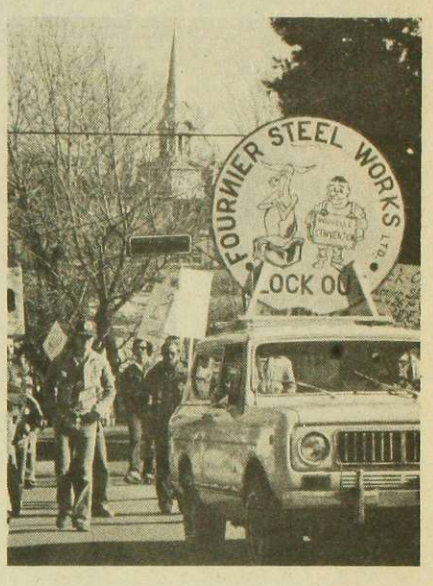

M. Renaud Fournier détient les actions de la compagnie Richmond (du nom de son cousin décédé), qui fabrique des fourneaux à fondre l'aluminium, une tâche accomplie normalement par des travailleurs de Fournier Steel Work.

Une compagnie nouvelle fabrique, dans un village voisin (La Guadeloupe), des tuyaux à partir d'une machine (die punch) qui fut sortie de l'usine de Black-Lake durant le lock-out.

Selon le rapport de l'enquêteur Bastien, Renaud Fournier serait également propriétaire, par le biais de Fournier Steel Works, de l'entreprise AFL Construction.

Cette dernière compagnie est administrée par les employés de bureau de Fournier Steel Works, sujette à des compensations annuelles pour services rendus d'une entreprise à l'autre.

Toutefois, il admet à l'enquêteur du ministère du Travail que les

Ateliers Blais n'existeraient que sur papier et qu'une autre de ces entreprises opérerait à cet atelier, soit la compagnie Tramet, à qui les locaux sont loués.

Selon les constatations des travailleurs de Fournier Steel Works, cette entreprise, à son tour, serait fantoche, puisque, pour éviter de reconnaître le syndicat des travailleurs des Ateliers Blais, il aurait créé une nouvelle compagnie, la compagnie Tramine, citée plus haut, qui emploie maintenant environ 75 travailleurs, à peu près le nombre de travailleurs en lockout chez Fournier Steel Works.

L'enquêteur du ministère n'a pas cru que cet enchevêtrement de compagnies et d'obscure sous-traitance pouvait contrevenir aux dispositions du code du travail relatives au travail des scabs.

Les syndiqués CSN de Fournier Steel Works sont toutefois convaincus, connaissant le comportement notoire anti-syndical de ce patron, qu'il s'agit là d'habiles manoeuvres légales pour contourner la loi dite "anti-scabs".

Et, pour mieux les convaincre, ils se réfèrent à une autre conclusion de l'enquêteur Richard Bastien, qui concluait à l'absence de "scabs" au sein de l'équipe de travailleurs actuels de Fournier Steel Works, alors qu'ils assistent tous les matins à l'entrée de magasiniers, de dessinateurs et d'estimateurs qui ressortent quelques heures plus tard, les mains et les bras noircis par l'huile des machines de l'atelier de fabrication.

Ils ont même reconnu un travailleur qui, congédié avant le conflit, s'est vu réembauché quelques jours après la visite de l'enquêteur.

Reconnaissons en Renaud Fournier un véritable militant anti-syndical.

LES SYNDIQUÉS DU PEPSI
la grève est terminée

Après 26 ans mois d'arrêt de travail, les grévistes à l'emploi des entreprises Lucien Larivée envisagent de mettre fin à leur conflit dans les prochains jours.

Commencée le 11 juillet 1978, la grève des travailleurs du Pepsi, comme on l'a appelée, a été sérieusement compromise avec la publication, au début de juillet, d'un jugement du commissaire Charles Devlin, du ministère du Travail, qui rejette la requête des grévistes demandant que soit lié, par leur accréditation syndicale, le nouveau distributeur de Pepsi dans la région, distribution Maska Saint-Laurent.

C'est sans trop d'espoir que les travailleurs grévistes ont poursuivi leur conflit au cours de l'été et, malgré le fait qu'une dizaine d'entre eux soient sans emploi ou n'aient pas encore de travail permanent, il est maintenant question d'abandonner la grève.

Pour le président du conseil central Richelieu-Yamaska, Claude Saint-Georges, la fin de la grève constitue peut-être un échec au plan syndical mais les perspectives d'un retour au travail sont si minces qu'il faut réorienter notre solidarité à l'endroit des travailleurs de Larivée en les aidant à trouver un emploi convenable.

Cette longue grève, qui se termine sans un règlement et sans un retour au travail, s'est révélée, selon le président du conseil central CSN, un drame humain d'envergure pour la grande majorité des syndiqués du Pepsi.

"Nous savions pourtant, au tout début de la grève, que le règlement était possible et que l'écart entre les demandes et les offres demeurait minimes et qu'une fin rapide du conflit pouvait être envisagée.

"Nous avons constaté, tout au long du conflit, une attitude vindicative et anti-syndicale de la part d'Yvan Larivée, le propriétaire de l'entreprise. Sa volonté de briser le syndicat, les méthodes utilisées pour se soustraire à la négociation et pour contourner, avec l'aide d'avocats grassement payés, les lois du travail, ont fait pourrir le conflit, entraînant les conséquences que l'on sait au plan humain. Pour nous, soutient le président Saint-Georges l'attitude d'Yvan Larivée dans ce conflit est anti-sociale.

"Les demandes syndicales ne mettaient pas en péril l'entreprise qu'il possède, mais Yvan Larivée s'est payé un luxe de riche. N'ayant pas besoin de l'agence Pepsi pour survivre, Yvan Larivée a voulu défier la solidarité collective de ses employés en se départissant de son agence au profit d'une entreprise employant des scabs, mettant dans la rue ses propres employés. Comme mépris patronal, on a rarement vu pire."

Au début juillet, les syndiqués en grève recevaient le jugement

du commissaire Charles Devlin, qui refusa la requête du syndicat en vertu des articles 36-37 du code du travail, demandant que le nouveau distributeur de Pepsi soit considéré comme le nouvel employeur des syndiqués en grève.

Il s'est écoulé une période de six mois entre les dernières auditions et la livraison du jugement. Dans les circonstances, étant donné la nature critique de la question posée au tribunal, le retard du commissaire Devlin à remettre son jugement est perçu de façon sévère par le syndicat, qui estime que le conflit s'est ainsi prolongé indûment alors que la stratégie syndicale était basée sur la perspective d'un jugement favorable.

Au contraire du commissaire Devlin, le syndicat est toujours convaincu de la collusion anti-syndicale des employeurs Larivée et Maska Saint-Laurent, tout comme de la complicité nécessaire à cette opération de la multi-nationale Pepsico.

Au cours des deux dernières années, on a révélé, au Québec, de multiples exemples où les déplacements de production et l'utilisation de scabs ont fait partie de la tactique patronale. Le conflit Pepsi à Saint-Hyacinthe en est une bonne illustration.

C'est pourquoi le conseil central Richelieu-Yamaska soutiendra et demandera que soit intensifiée la lutte mise de l'avant par la CSN pour que soit entreprise une véritable réforme du code du travail et que soit retirée la législation mystificatrice du parti québécois qui prétendait mettre fin au scabisme dans les conflits ouvriers au Québec.

LES SYNDICATS ET LES PME

UNE LUTTE À FINIR

par SERGE LAVERDIÈRE

Le problème de la main-d'oeuvre non-syndiquée en est un de taille au Québec. Bien que les différentes centrales syndicales soient sensibles aux conditions minimales de travail, qui sont habituellement fixées par l'État, elles ne sont pas indifférentes aux multiples problèmes que rencontre une partie des travailleurs québécois, plus particulièrement en ce qui concerne la précarité de leur situation économique, la fragilité de leur emploi et les faibles moyens dont ils disposent en vue de se regrouper pour mieux défendre leurs intérêts.

C'est ainsi que la C.S.N. et la F.T.Q. exigent depuis nombre d'années l'accréditation multi-patronale afin de pallier, selon elles, au faible rapport de force qu'ont les travailleurs face à leur employeur. Grâce à cette nouvelle forme d'accréditation, non seulement les salariés pourraient se syndiquer plus facilement, mais les employeurs, en particulier ceux de la petite et moyenne entreprise, pourraient également y trouver leur intérêt, car ce nouveau type d'accréditation amènerait l'ensemble des employeurs d'un même secteur ou d'une même région (selon le genre préconisé) à verser des salaires similaires à leur main-d'oeuvre.

Pour plusieurs, la syndicalisation a atteint son maximum au Québec. Là n'est pas le point de vue, toutefois, des syndicats. Bien que les effectifs syndicaux aient augmenté d'environ 150,000 salariés depuis les années 70, il n'en reste pas moins qu'en 1978, le taux de syndicalisation des travailleurs rémunérés était de 37% comparativement à 41.1% en 70. Aucun secteur n'est syndiqué à plus de 45%. Dans l'ensemble, depuis 1970, la progression de la pénétration syndicale a été plus lente que l'augmentation des effectifs syndicalisables. Comment peut-on expliquer ce bilan?

Certainement pas par l'unique opposition de certains employeurs au syndicalisme.

Mais alors?

Nous pourrions énumérer plusieurs facteurs susceptibles d'expliquer cette performance. Entre autres, des facteurs géographiques (métropole versus région et, à l'intérieur même de ce cadre, la nature du milieu: rural, semi-rural ou urbain); des facteurs juridiques (les procédures fixées par les législations provinciales qui peuvent parfois nuire ou favoriser la syndicalisation); et des facteurs économiques comme l'inflation, le niveau d'emploi ou le niveau de chômage qui accentuent ou diminuent le besoin d'être syndiqué.

Les facteurs les plus importants proviennent toutefois de la situation et des caractéristiques mêmes de la main-d'oeuvre. La composition de la force ouvrière (âge, sexe, etc.), l'occupation (cols bleus ou cols blancs), la permanence de l'emploi (temps partiel ou temps plein), la mobilité, le niveau de scolarité sont autant d'éléments qui influent sur le taux de syndicalisation.

Par ailleurs, il semble que la position gouvernementale sur le sujet n'ait guère évolué depuis 1976. Le gouvernement du Parti québécois adoptait bien, en 1979, une loi sur les normes minimales de travail (Loi 126), sans pour autant faire avancer le dossier de la syndicalisation massive. Mais il semble bien que la question ait été mise en veilleuse. Nous n'avons qu'à nous référer aux propos tenus par le Ministre du Travail du Québec, lors d'une émission de Télémag, où il soulignait que l'accréditation multi-patronale n'était qu'une technique comme une autre pour faire avancer le syndicalisme.

Prétendre d'autre part que les dirigeants de petites et moyennes entreprises voient d'un oeil positivement favorable la syndicalisation de leur personnel serait mentir effrontément. Ils n'y sont peut-être pas systématiquement opposés, mais, dans le cadre de leurs opérations, ils ne peuvent manquer de s'interroger sur les avantages et désavantages de cette mesure. Nous n'avons qu'à penser à la fragilité de la PME sur le plan concurrentiel, à sa difficulté d'accessibilité aux matières premières et à son paternalisme sur le plan de la gestion des ressources humaines pour voir s'élever des sommets quasi-insurmontables aux salariés désirant se syndiquer.

Mais qu'est-ce exactement qu'une PME, pour les syndicats? Laissons de côté pour un instant les définitions théoriques et référons-nous plutôt à l'importance de la PME dans notre économie. Pour le seul secteur de la fabrication, en

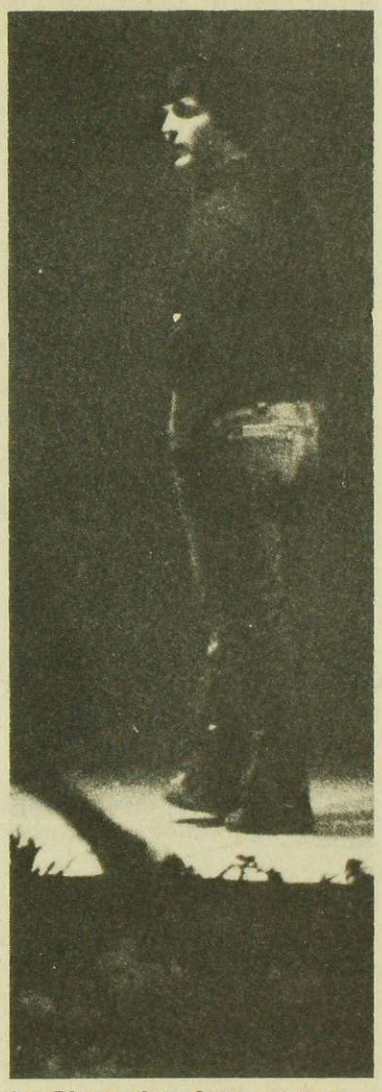

La Place des Arts engage pendant la grève des placiers et ouvreuses des étudiants-policiers du Collège John Abbot. Une bonne pratique.

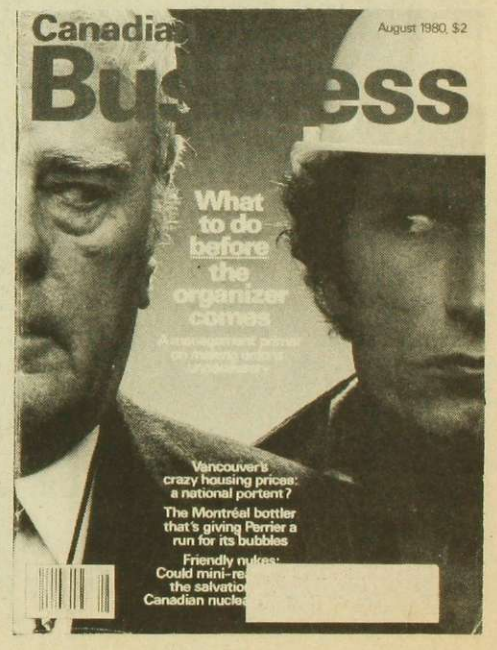

à l'usine CPCV de Valleyfield

DEUX MORTS, DEUX BLESSÉS, DEUX CENTS MISE À PIED

TROP, C'EST TROP!

les victimes du profit

Les deux morts de PCV, ANDRÉ AMYOT, 34 ans et ALBERT LEROUX, 26 ans, ainsi que les deux blessés, YVAN DAOUST, 23 ans et PAUL BOYER, 23 ans, ont rejoint la révoltante liste des quelques dix-sept tués et des nombreux mutilés, dans la région du sud-ouest depuis six ans, victimes du système des profits des compagnies.

1974, trois morts et cinq blessés lors d'une explosion d'un four à l'usine Chromasco de Beauharnois; 1977, deux morts et un mutilé à vie lors de la rupture d'un bassin d'acide à l'usine C.E.Z. de Valleyfield; 1978, un mutilé à vie suite à un coup de chaleur à l'Alcan de Beauharnois; 1978, deux morts lors de deux déménagements de maison par un contracteur à Beauharnois; 1979, deux morts à la centrale des Cèdres de l'Hydro-Québec; 1979, cinq morts lors de l'explosion du four principal à l'usine de l'Union Carbide à Beauharnois; 1979, un mort lors d'une chute de 40 pieds à la Chromasco et combien d'autres victimes des maladies du travail qui meurent sans jamais apparaître sur les statistiques officielles. Et c'est partout pareil à la grandeur du pays. Pensons seulement aux huit morts lors d'une explosion à l'usine de munitions de McMasterville (C.I.L.) en 1976 et aux huit mineurs ensevelis à Belmoral en Abitibi récemment.

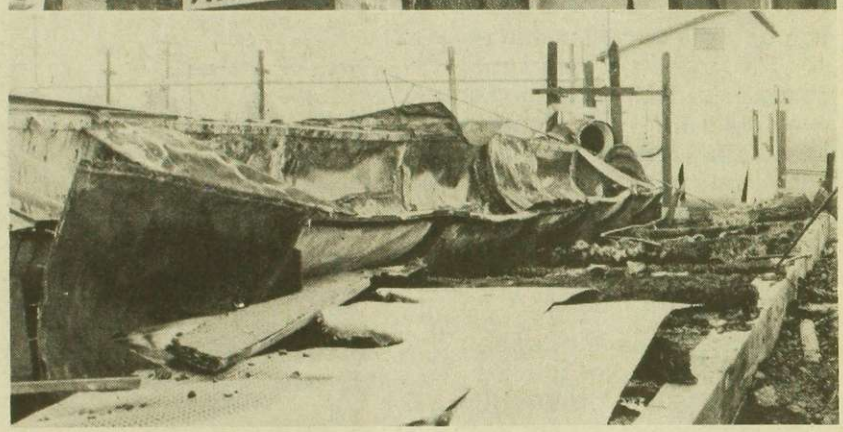

À minuit le 26 août, les ouvriers du quart de nuit de l'usine CPCV de Valleyfield reprennent le travail dans les différents départements.

Dans les séchoirs où est entreposée une poudre extrêmement explosive, les ouvriers s'affairent. Le syndicat a déjà souligné à la direction de la compagnie qu'il existe une situation très dangereuse dans ces séchoirs, mais rien n'est changé.

Soudain, c'est l'explosion: l'électricité statique a fait sauter la poudre dans les séchoirs. Deux ouvriers meurent sur le coup. Deux autres sont gravement blessés.

Peu de temps après, la compagnie met à pied environ 200 ouvriers sur les quelque 540 qui travaillent à l'usine: les inspecteurs gouvernementaux ont interdit la production dans certaines parties de l'usine jugées trop dangereuses. Construits en 1939 "pour la durée de la guerre", ces locaux vétustes ont longtemps été la propriété de la compagnie CIL, qui y fabriquait des munitions. Il y a quelques années, c'est la compagnie Space Research, celle-là même qui vient d'être condamnée aux États-Unis et au Canada pour avoir vendu des armes à

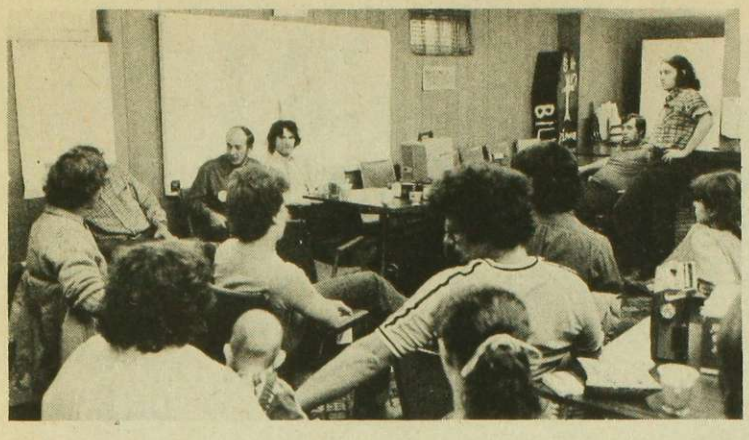

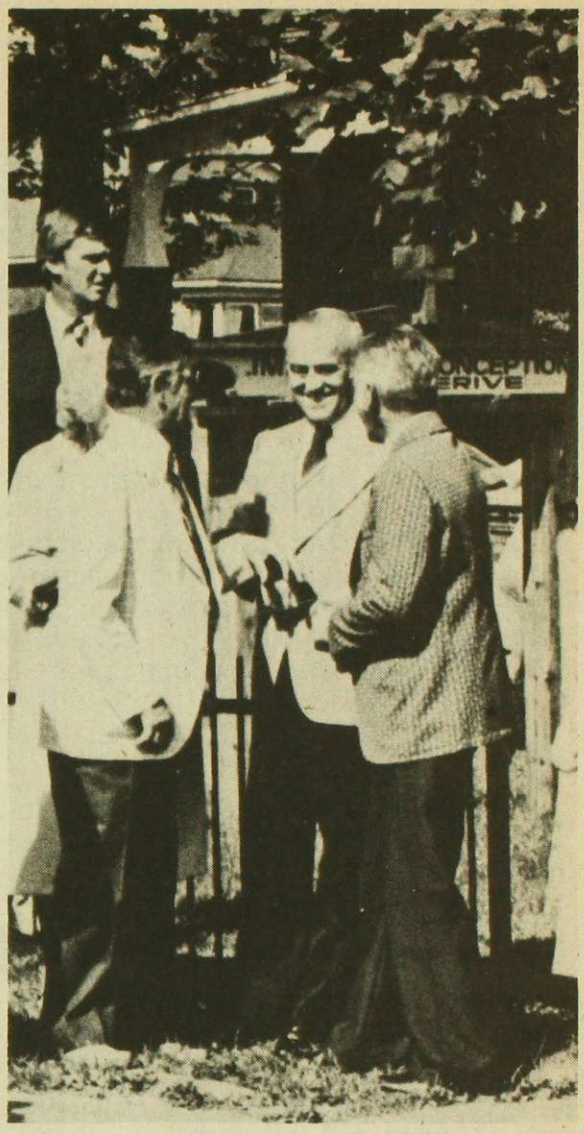

Les travailleurs de CPCV ont occupé les bureaux du député péquiste local (photos de gauche). Sur la photo de droite, le patron de la compagnie trouve le temps de rire durant les funérailles.

l'Afrique du Sud, qui reprenait l'usine.

Mais pourquoi 200 travailleurs, qui n'ont aucune responsabilité face à l'insouciance de la compagnie au plan de la sécurité au travail, devraient-ils payer de leurs salaires?

C'est justement ce que prévoient les articles 186 et 187 de la loi 17 adoptée le 21 décembre 1979 pour des situations comme celle qui prévaut à Valleyfield.

Mais il y a un problème!

Même si la loi est adoptée depuis près d'un an, ces deux articles ne sont pas encore promulgués. En pratique, c'est comme s'ils n'existaient pas. Et le ministre Pierre Marois, dans un télégramme adressé au Syndicat et à la CSN, précisait le 24 septembre que ces articles ne pouvaient pas être appliqués parce que la réorganisation administrative des services d'inspection n'est pas encore complétée (!), que les inspecteurs ne sont pas encore en poste (!) et que de toute façon, il ne pouvait promulguer ces deux articles seuls sans le faire pour un chapître complet de la loi 17.

Dans la région du sud-ouest, les travailleurs s'organisent. Ils sensibilisent la population et les travailleurs des autres usines, occupent les bureaux du député péquiste local. Le 29 septembre au matin, la police municipale venait les évacuer des bureaux du député Laurent Lavigne. Dans un premier temps, ce dernier les avait assurés de son appui "à cent pour cent". Mais après les déclarations du ministre Marois, l'appui s'est dilué pour finalement disparaître complètement.

Les travailleurs de CPCV n'entendent pas lâcher prise. Que ce soit le patron ou le gouvernement qui paie, quelqu'un doit payer.

été chaud en Pologne

LES GRÉVISTES ONT GAGNÉ

La victoire que viennent d'arracher les ouvriers polonais n'est pas ordinaire. Pour obtenir de la bureaucratie d'un régime dit communiste d'Europe de l'Est la reconnaissance officielle des syndicats autogérés, indépendants du pouvoir politique, il aura fallu que ces ouvriers aient un excellent rapport de force et l'aient toujours.

"La société n'a plus de compte à rendre à l'État", dit-on dans les milieux d'opposition en Pologne, pour bien marquer à quel point le régime est ébranlé. Il fait face à une opposition nombreuse et organisée, que l'on retrouve partout, dans toutes les régions, dans tous les milieux, en plus d'avoir à administrer une économie chancelante, la plus faible des pays d'Europe de l'Est.

1980

Une première grève éclate en février aux chantiers navals Lénine de Gdansk, suivie d'une première crise politique: le premier ministre et de nombreux membres du bureau politique du parti sont remplacés.

En juillet, suite à l'augmentation des prix de la viande et à la rareté de celle-ci, de nouvelles grèves sont déclenchées à Ursus, d'abord, puis dans de nombreuses villes. En août, les ouvriers des chantiers navals Lénine resortent en grève avec un cahier d'une vingtaine de revendications. Leur mouvement, dirigé par un syndicat autogéré, se répand comme une traînée de poudre et ce sont bientôt des centaines d'usines qui sont touchées.

Des têtes tombent encore dans la direction politique de l'État et du parti. Le régime doit négocier: des accords interviennent les 30 et 31 août. Les grévistes ont gagné.

Le 6 septembre, Edward Gierek est remplacé par Kania au poste de premier secrétaire du parti.

les gains

Le protocole signé a Gdansk entre le pouvoir et les grévistes concerne les 21 revendications des grévistes.

Premier point, les grévistes obtiennent la reconnaissance de syndicats libres et indépendants du parti et des employeurs: *"L'activité des syndicats en Pologne populaire n'a pas répondu aux espoirs et aux aspirations des travailleurs. On estime qu'il serait utile de créer des syndicats nouveaux autogérés qui seraient une représentation authentique de la classe laborieuse."* Le regroupement de ces nouveaux syndicats, le MKS, s'engage également à respecter la constitution polonaise, le parti, les institutions et de rester dans les limites du but qu'il s'est donné, soit *"assurer aux travailleurs les moyens convenables de contrôle, d'expression et de défense de leurs intérêts"*.

En parallèle, les accords reconnaissent le droit de grève, le respect de la liberté d'expression et l'accès aux mass-media.

Dans un deuxième ordre d'idées, plus politiques, le mouvement ouvrier a obtenu la libération de nombreux prisonniers d'opinion ainsi que le rétablissement des droits des gens licenciés après les grèves de 1970 et de 1976 de même qu'une meilleure information socio-économique pour les syndicats et les organisations économiques et sociales.

Le plus grand nombre de revendications et de gains, cependant, concernent l'aspect matériel de la vie des travailleurs polonais. D'abord le paiement de leurs salaires pendant la période de grève, l'augmentation du salaire de base, un plus grand contrôle des augmentations du coût de la vie, un meilleur approvisionnement du marché intérieur en produits alimentaires, une augmentation des rentes de retraite, une amélioration des services de santé et de garde d'enfants, de meilleurs congés de maternité, un meilleur accès au logement, une augmentation des frais de déplacement et enfin le samedi, jour de congé.

une histoire de luttes

Après avoir été envahie par les armées hitlériennes, la Pologne fut le terrain de la Deuxième Guerre mondiale.

À la fin de la guerre, la proximité de l'URSS a grandement aidé la régime communiste à s'y installer.

En 1956, les premières émeutes ouvrières d'importance prennent naissance à Poznam et entraînent la chute du régime stalinien. Gomulka arrive au pouvoir: il est reconnu pour son indépendance par rapport aux Soviétiques.

En 1968, en mars, révolte des étudiants et des intellectuels, qui ne sont cependant pas suivis par les ouvriers.

En 1970, suite à une hausse des prix, des grèves et des émeutes ébranlent les chantiers navals de Szczecin et de Gdansk, suivies d'une forte répression, puis de l'élargissement de la grève aux ouvrières du textile de Lodz. Le mouvement obtient le gel des prix et Gierek vient remplacer Gomulka à la tête du pouvoir politique.

En 1976, le gel est terminé et le gouvernement veut introduire une nouvelle hausse des prix. Cela déclenche de nouvelles révoltes ouvrières à Ursus, en banlieu de Varsovie, ainsi qu'à Radom. La répression fait encore plusieurs morts et la hausse de prix est annulée. C'est donc sur cette base dans cette tradition de lutte, qu'est arrivée la crise de 1980.

l'opposition

En Pologne populaire, les opposants au régime ne rencontrent pas les mêmes problèmes que les dissidents en Union Soviétique puisqu'ils sont connus et déclarés. En fait, ils n'essaient pas de se cacher. On les retrouve parmi les ouvriers, surtout, mais aussi parmi les intellectuels ainsi que chez les catholiques, l'Église catholique étant sans doute le mieux organisé des groupes de l'opposition.

En fait, les opposants sont si puissants, en Pologne, qu'ils pourraient sans doute renverser le gouvernement communiste s'ils le voulaient. La situation du pays, cependant, est si instable, tant du point de vue géographique (voisin de l'URSS) que financier (l'économie est extrêmement faible), que le meilleur gouvernement, est encore celui qui est au pouvoir. Il est toujours risqué de tenter une opération majeure sur un corps affaibli.

dans la grande ronde de l'inflation et des coupures

LES GOUVERNEMENTS FONT LEUR PART

assurance-chômage

DES MODIFICATIONS EN ATTENDANT... D'AUTRES CHANGEMENTS

Le gouvernement fédéral n'a pas ménagé les coupures au programme d'assurance-chômage depuis quelques années. Ne tenant pas compte de la grave crise de l'emploi, le gouvernement a rayé, de 1977 à 1979, plus de 200,000 prestataires des listes (100,000 durant la seule année 1979), faisant ainsi épargner au trésor fédéral près de $4 milliards sur le dos des chômeurs.

Et ce n'est pas fini!
Les dernières modifications venaient tout juste d'être apportées que déjà le ministre responsable nous informait qu'il y aura une nouvelle loi sur l'assurance-chômage présentée à la Chambre d'ici un an et demi ou deux ans. Les travailleurs peuvent donc s'attendre au pire.

Déjà, en juillet dernier, le fédéral faisait de nouveaux changements. D'abord, la période de prestation est divisée en trois phases: une semaine de prestation par semaine de travail assurable (maximum 25 semaines); une semaine de prestations pour deux semaines de travail (maximum 13 semaines) et prestations complémentaires versées en fonction du taux de chômage régional. Le fédéral ne prendra désormais en charge que la troisième phase, les deux premières étant totalement assurées par les employeurs et les employés.
Ces modifications impliquent donc que soit maintenue la notion de taux de chômage régional, qui devait disparaître le 4 décembre 1980.

Dernier changement, qui ne s'appliquera qu'à compter du premier janvier 1981, la norme d'éligibilité passera de 20 heures par semaine à 15 et la rémunération minimale assurable de 30% à 20%.

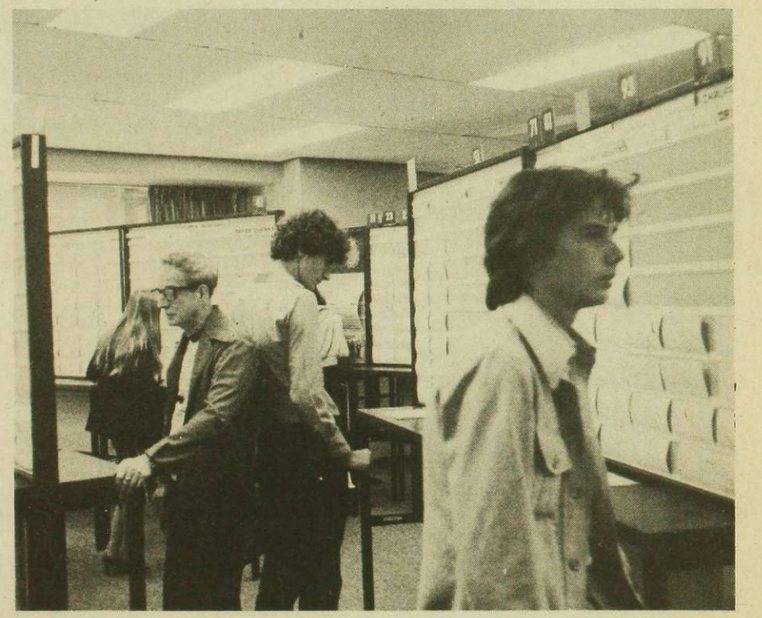

Taux régional de chômage	Semaines d'emploi assurables
6% et moins	14
de 6 à 7%	13
de 7 à 8%	12
de 8 à 9%	11
plus de 9%	10

aide sociale

UN GOUVERNEMENT PLEIN DE PRÉJUGÉS

Et comme il s'agit d'économiser sur le dos des travailleurs, le gouvernement provincial fait sa part, lui aussi.
Le gouvernement provincial a récemment modifié le règlement de l'aide sociale affectant les droits des travailleurs sans emploi de recevoir les prestations de l'aide sociale.

En effet, les modifications au règlement de l'aide sociale, publiées dans la Gazette Officielle du 30 juillet 1980 visent à réduire d'un montant de $50 pour une période de 6 mois, l'aide accordée à un ménage comprenant un adulte qui refuse ou abandonne un emploi qu'il pourrait remplir ou continuer à remplir ou qui perd son emploi ou sa rémunération "en raison de sa propre inconduite" ou quitte volontairement son emploi etc... Les réduction peuvent atteindre $100 dans les cas autres que ceux mentionnés plus haut.

En plus, l'aide sociale peut être annulée dans des situations similaires lorsqu'il s'agit de personnes âgées de moins de 30 ans.

Ces modifications risquent de priver à toutes fin pratiques toute source de revenu pour les travailleurs sans emploi qui n'arrivent pas à trouver un emploi convenable dans des conditions décentes, tout simplement parce qu'il n'y en a pas en ces temps de crise économique et de chômage élevé.

Rappelons qu'en décembre 1978, le gouvernement a modifié la loi de l'aide sociale de façon à empêcher que les travailleurs et leurs familles qui perdent leur emploi du fait d'un arrêt de travail dû à un conflit collectif, puissent recevoir les prestations de l'aide sociale, en sus du fait qu'ils étaient déjà privés du droit de retirer de l'assurance-chômage.

octobre 1970–octobre 1980

NOUS DEMANDONS L'ABOLITION DE LA LOI DES MESURES DE GUERRE

Le 16 octobre 1970, le gouvernement d'Ottawa promulguait la loi des mesures de guerre, envahissait le Québec avec son armée, suspendait les libertés civiles, perquisitionnait les groupes progressistes et nationalistes, interrogeait un grand nombre de ceux qui militaient pour des transformations sociales et nationales et en emprisonnait au-delà de 450.

Ce jour-là, la population du Québec découvrait la capacité impérialiste du pouvoir canadien telle qu'accordée par la loi des mesures de guerre. Cette loi est peut-être tombée dans l'oubli pour plusieurs mais elle est toujours là comme une arme pointée sur le Québec et ses porteurs de transformations sociales et nationales.

Ce jour d'octobre 1970 a marqué l'intensification d'une répression du mouvement ouvrier et des groupes populaires: lois spéciales, règlements, injonctions, réorganisations administratives, pouvoirs accrus aux policiers, rien n'a été négligé, même pas l'illégalité, pour étouffer la contestation.

Contre la loi des mesures de guerre, pour les libertés démocratiques.

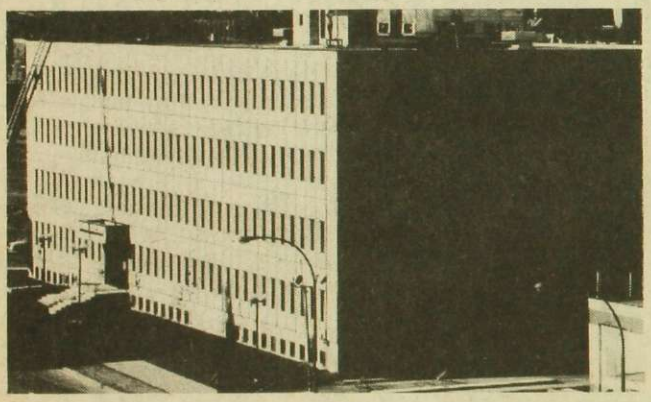

MAINTENANT COIN LOGAN ET DE LORIMIER

C'est fait. La CSN est maintenant installée dans ses nouveaux bureaux montréalais, situés au 1601, de Lorimier, sous le pont Jacques-Cartier, ou presque... Des locaux plus modernes, plus grands, plus fonctionnels. Et dans quelque temps, même le centre de documentation sera opérationnel.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
F-215
en nombre - in bulk
Montréal
Confédération des Syndicats Nationaux
1001, St-Denis
Montréal, P.Q.